

Approche d'un périmètre de classement

4A. PRINCIPALES VALEURS À DÉFENDRE, CRITÈRES DE CLASSEMENT.....	88
4B. PRISE EN COMPTE DES DONNÉES D'USAGES, DE PLANIFICATION ET DE GESTION DU TERRITOIRE.....	90
<i>Enjeux écologiques - les inventaires et protections</i>	90
<i>Bilan sur les pratiques touristiques et les loisirs</i>	93
<i>Bilan de la planification</i>	94
<i>Les éléments impactants - depuis les vallées de la Moselle/Moselotte et les espaces urbanisés</i>	95
<i>Des enjeux et des projets en cours</i>	96
<i>Les enjeux - synthèse</i>	97
4C. APPROCHE COLLECTIVE D'UN PÉRIMÈTRE EN ATELIER.....	98
<i>Étape 1 : esquisse préalable</i>	99
<i>Étape 2 : travail d'esquisse de périmètre en groupes / restitution des groupes d'atelier</i>	100
<i>Étape 3 : synthèse des scénarios proposés : deux hypothèses</i>	101
<i>Étape 4 : proposition finale du périmètre de classement</i>	107
ANNEXES.....	111
<i>Annexe 1 : liste des ouvrages consultés aux archives municipales de Remiremont</i>	112
<i>Annexe 2 : les propriétés sur le Saint-Mont</i>	113
<i>Annexe 3 : plan du projet de remise en état de la carrière du Saint-Mont</i>	114
<i>Annexe 4 : restitution / compte-rendu de l'atelier du copil 3 - 28 mars 2018</i>	115
<i>Annexe 5 : plans du parcellaire forestier du massif du fossard 2017 et 1989</i>	116

4A. PRINCIPALES VALEURS À DÉFENDRE, CRITÈRES DE CLASSEMENT

Principales valeurs à défendre

Les paysages du Saint-Mont appartiennent géographiquement et historiquement à ceux du massif du Fossard. Il s'agit donc essentiellement de paysages forestiers, aux ambiances très variées, typiques de la forêt du massif vosgien.

L'intérêt paysager repose sur l'enchaînement de séquences de plateaux d'altitude ondulés, de vallons aux ambiances plus ou moins fraîches, d'effet de cols souvent ponctués de zones humides, de versants souvent marqués de faciès rocheux plus ouvert...

Des points de vue remarquables (celui du Saint-Mont bien sûr mais aussi de Saint-Arnould, de la roche du Thin et d'autres...) ponctuent cette scénographie paysagère variée. La géologie avec certains sites à migmatites, péridotites et grenats sont aussi une valeur à défendre pour leur intérêt scientifique majeur.

Dans ce contexte, le Saint-Mont, en avancée dominant la confluence des vallées de la Moselle et de la Moselotte, constitue un site plus particulier, par son histoire très riche, choisi pour y implanter le premier monastère féminin d'Europe qui rayonna bien au-delà du massif. La connaissance de ces éléments d'histoire qui se concentrent sur le Saint-Mont modifie la perception des paysages en la rendant beaucoup plus profonde à travers l'interprétation que chacun peut en faire.

La carte des cohérences paysagères (page suivante) propose une spatialisation de ces différentes valeurs pour offrir une première vision synthétique préalable au tracé du périmètre de classement.

Les critères à retenir pour le classement

La procédure de classement doit être établie au regard de 5 critères : pittoresque, historique, légendaire, scientifique, artistique.

Les valeurs historiques et pittoresques sont les deux principaux critères pour argumenter le classement du Saint-Mont. Les deux autres, scientifiques et légendaires, viendront conforter l'argumentaire.

Historique : le sommet du Saint-Mont comme site historique majeur, premier monastère de femmes en Europe. C'est d'ailleurs le motif principal de son inscription en 1944, au titre de la loi de 1930.

Pittoresque : les itinéraires de découvertes et les points de vue offerts ainsi que les nombreuses scènes paysagères, expressions de la pierre (défilé du vieux Saint-Amé, belvédère de la Croix de Saint-Arnould, Pierre Kerlinquin, Roche du Thin...), de l'eau (cascade de Miraumont, étang du Xennois...) et du végétal (les arbres remarquables de la forêt, les séquences «moussue», les micro-tourbières...) constituent une myriade de séquences pittoresques, relayées par des vestiges des implantations humaines (ruines de St-Arnould, fermes et sentiers historiques...).

L'ensemble conforte la richesse historique des paysages et symbolique du Saint-Mont lui-même. Ils ont donné lieu à des représentations picturales ou photographiques et font l'objet d'une forte appropriation sociale, notamment un fort attachement de la part des populations locales.

Scientifique : l'apport scientifique permet d'approcher le site sous un autre regard et conforte l'attachement de la population.

Les recherches archéologiques affinent le processus historique, rendant encore plus «forts» les paysages du Saint-Mont.

La recherche géologique sur le massif du Fossard a révélé des sites exceptionnels à l'échelle mondiale (La Charme, ...) et renforce l'intérêt pour le secteur.

Légendaire : de nombreuses légendes sont attachées au massif du Fossard, et plus particulièrement au Saint-Mont et à ses sites satellites.

Les aires de cohérence paysagères déterminantes pour stabiliser et motiver un périmètre de protection



Le Saint-Mont, en tant que site pittoresque et historique...



...ne peut être séparé de son écrin forestier et collinaire situé en arrière-plan, le sud du massif du Fossard...



...ni des espaces ouverts qui le donnent à voir depuis la grande confluence.

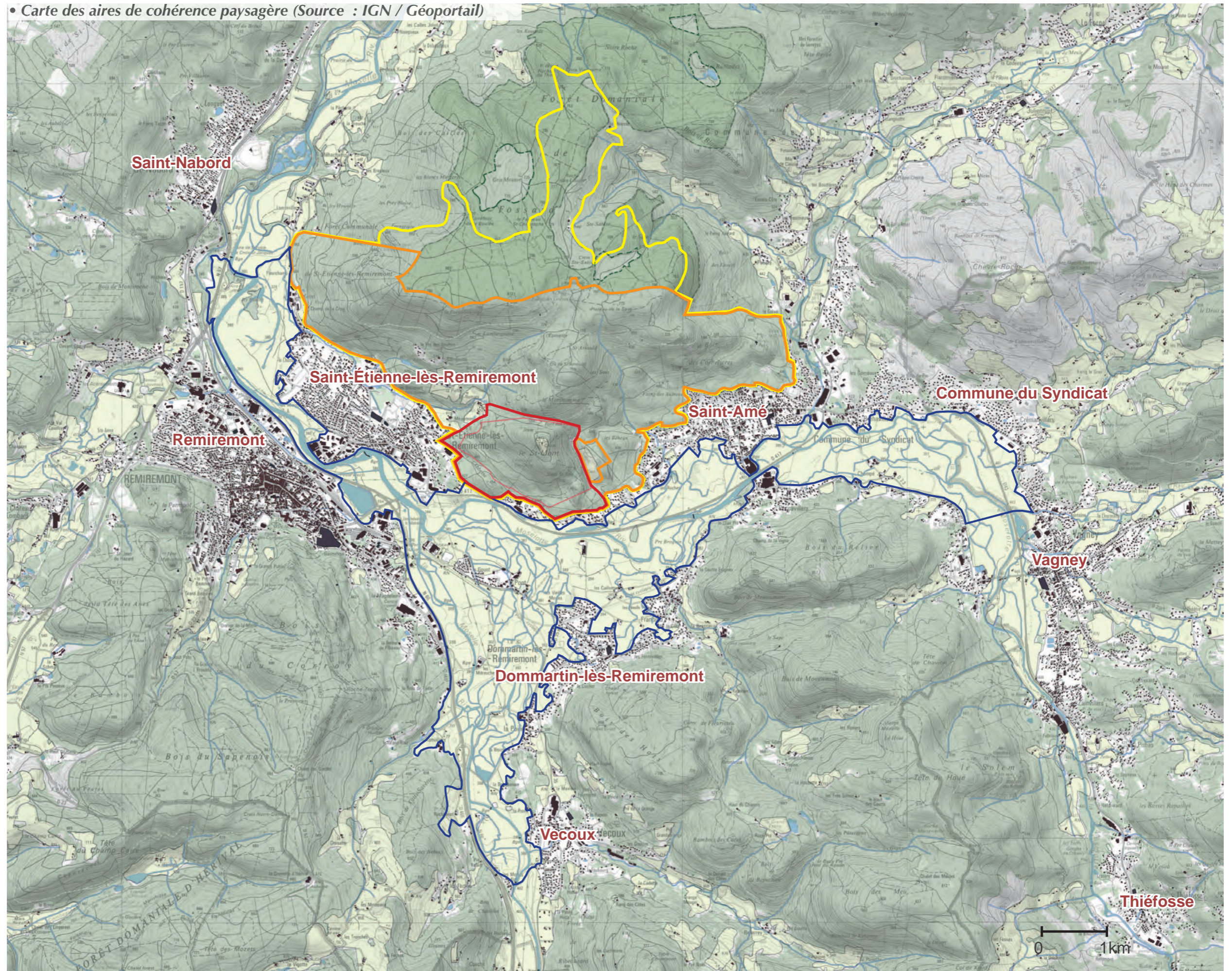


Des interventions situées en arrière-plan, même minimales peuvent impacter la silhouette générale de cette scénographie et porter plus particulièrement atteintes au Saint-Mont.



De même, l'altération ou l'opacification des espaces ouverts donnant à voir le Saint-Mont contribueraient à affaiblir le caractère pittoresque du site mais aussi à banaliser le paysage perçu depuis les terrasses de son sommet.

• Carte des aires de cohérence paysagère (Source : IGN / Géoportail)



- Périmètre historique
- Périmètre écrivain du Saint-Mont
- Périmètre pittoresque et légendaire
- Périmètre des espaces ouverts de la confluence Moselle/Moselotte
- Emprise de la Forêt Domaniale de Fossard

4B. PRISE EN COMPTE DES DONNÉES D'USAGES, DE PLANIFICATION ET DE GESTION DU TERRITOIRE

Enjeux écologiques - les inventaires et protections

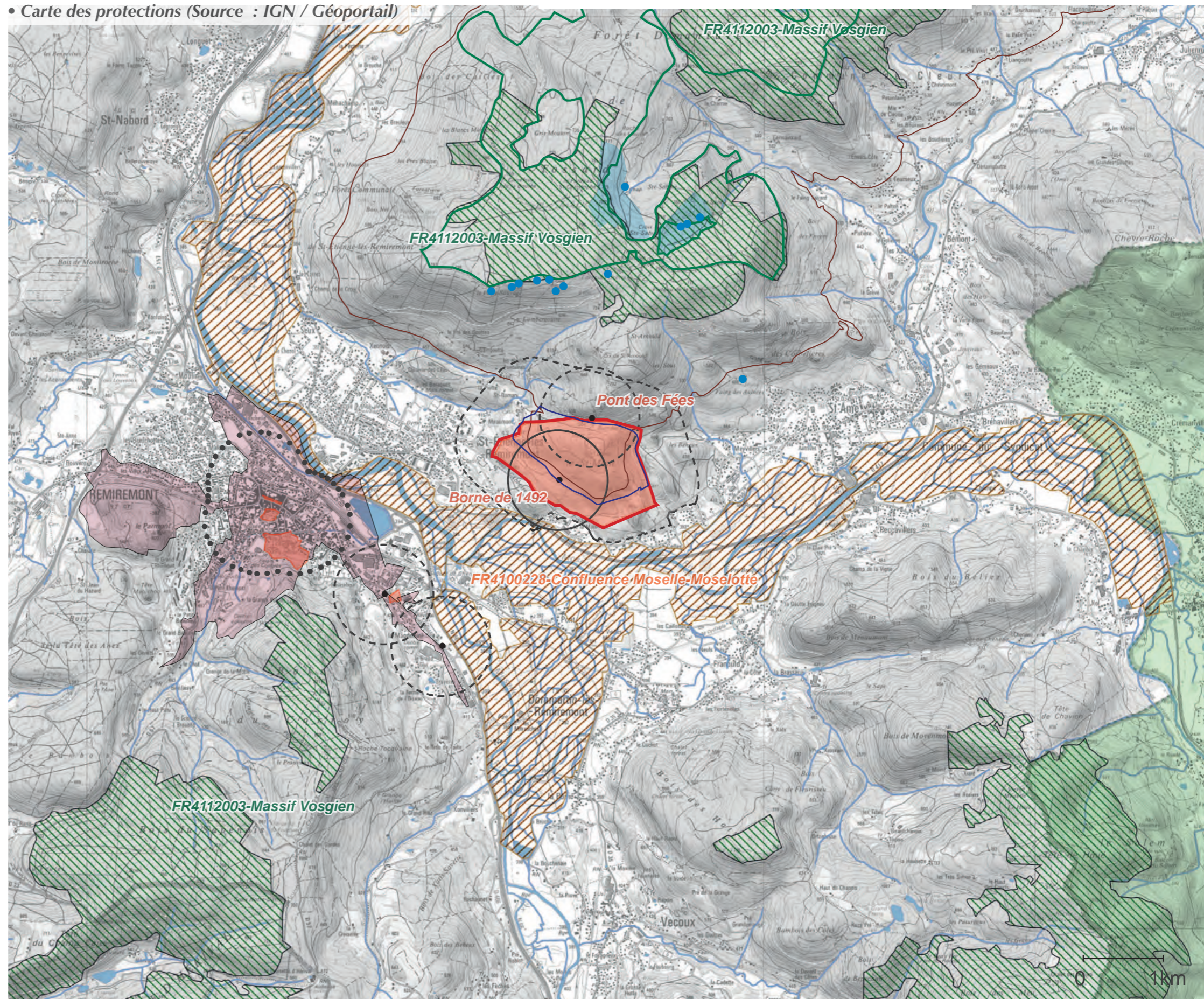
De nombreux dispositifs existent mais ils sont «éclatés» sur le territoire concerné. La vallée et la confluence Moselle/Moselotte ainsi qu'une partie du massif du Fossard sont en Natura 2000.

Concernant la zone Natura 2000 de la confluence Moselle/Moselotte, la fiche de la Commission Européenne précise : «Le site est un complexe écologique remarquable constitué des lits majeurs de la Moselotte et de la Moselle, de bras morts, d'étangs, de forêts alluviales à Aulnes et Frênes, de prairies de fauche inondables à Alchémille élevée (et pour les plus maigres d'entre elles, à Sanguisorbe communément appelée «Grande Pimprenelle») et de milieux issus de la déprise agricole comme les mégaphorbiaies, prairies d'herbes hautes sur sol humide et riche. Ces habitats diversifiés accueillent une biodiversité appréciable et rare, entre autres le Flûteau nageant, l'Azuré des paluds, le Triton crêté, et le Castor d'Europe qui trouve un milieu favorable dans le lit majeur de la Moselotte et de la Moselle.»

La Zone Natura 2000 du Massif Vosgien a la caractéristique d'accueillir au moins 7 espèces d'oiseaux, dont le Grand Tétrás qui est une espèce menacée.

Les protections des Monuments Historiques du Pont des Fées, de la Haute-Borne et du site archéologique du Saint-Mont assurent une protection sur les espaces à proximité directe avec le Saint-Mont mais au-delà, aucun dispositif ne permet de garantir une pérennité des sites tels que le Morthomme, La Pierre Kerlinquin (récemment déclassée) et les sites plus au nord dont certains ont des valeurs pittoresques, légendaires et scientifiques majeurs.

• Carte des protections (Source : IGN / Géoportail)



Protections règlementaires

Protection site (loi de 1930)

■ Sites inscrits

Protections Monuments Historiques

○ Classement / Monuments Historiques

○ Inscription / Monuments Historiques

●●● Périmètre regroupant les Monuments Historiques inscrits et classés du centre de Remiremont

— Limites du site archéologique classé Monument Historique du Saint-Mont

■ Sites patrimoniaux remarquables (Atlas des patrimoines)

Natura 2000

▨ Oiseaux (ZPS)

▨ Habitat (ZSC)

Autres données

■ Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

● Captages

■ Périmètre de captage rapproché

— Courbe de niveau 500m sur le massif du Fossard

— Emprise de la Forêt Domaniale de Fossard

La vallée et la confluence Moselle/Moselotte ainsi que les massifs forestiers sont en ZNIEFF.

Notons aussi sur cette carte la présence du Grand Tétrás, espèce protégée, sur les espaces sommitaux du massif du Fossard.

Un certain nombre d'Espaces Naturels Sensibles sont relevés mais ils sont somme toute dispersés sur le territoire concerné. La partie sommitale du Saint-Mont et son versant nord jusqu'au Pont des Fées constituent une ENS ainsi que les alentours de l'ermitage de Saint-Arnould sur le Morthomme. Ce sont principalement des boisements sur éboulis ou fontis qui abritent une flore calcicole rare. Quelques ENS sur le secteur des rochers d'escalade et du point de vue des carrières sont à noter avec des enjeux de nidification du faucon pèlerin.

Enfin, une grande partie de la Moselotte et ses prairies inondables sont placées aussi en ENS de par la présence d'une faune aquatique remarquable, ainsi que d'un petit papillon : l'Azuré des paluds. Le secteur dit Les Saules constitue une ENS grâce à son réseau hydraulique. Un bel espace au niveau de l'ancienne ferme de la Moutière à St-Étienne-lès-Remiremont vient compléter cette palette de milieux humides riches en faune et flore.

Caractéristiques des ENS sur le secteur étudié :

ENS 88*A11 - Secteur des Saules

L'intérêt de ce secteur se situe au niveau des multiples bras morts, reculés, ruisseaux alimentés périodiquement qui serpentent dans toute la vallée. Il faut également noter la présence d'espèces d'intérêt patrimonial.

ENS 88*C04 - Le Grand Rocher

Le Grand Rocher, falaise de 70 m de haut est en granite et gneiss. C'est un site d'intérêt ornithologique majeur où le dérangement est fréquent en période sensible. Site de nidification du faucon pèlerin, petit rapace fortement menacé de disparition au niveau national il y a quelques années.

ENS 88*F20 - Versant sud de la forêt de Fossard

Présence de plantes calcicoles au niveau du Saint-Mont et de l'Osmonde royale au niveau de quelques ruissellements. La diversité des habitats présents est assez remarquable : une aulnaie-frênaie fontinale, érable-frênaie sur éboulis, des plantes calcicoles au niveau du Saint-Mont.

Site dont les habitats possèdent une valeur écologique marquée dans le sens de la Directive européenne « Habitats » CEE 92.43 et dont la prise en compte pour le réseau Natura 2000 serait souhaitable.

ENS 88*H23- Prairies à Azurés des Paluds de la confluence Moselle / Moselotte

Il est composé de prairies alluviales à Grande Sanguisorbe abritant une population élevée d'Azuré des paluds (papillon protégé au niveau national et européen). Cette zone inondable offre un paysage remarquable. Les prairies de fauche et pâturages sont parcourus par de petits ruisseaux, bordés de saules et d'aulnes alimentant quelques bras morts où l'eau stagnante permet le développement d'une flore et d'une faune typiquement aquatiques. Ce site renferme une diversité de milieux assez étonnante dépendante de la dynamique hydraulique.

▲ Le sommet du Saint-Mont

■ ZNIEFF type 1

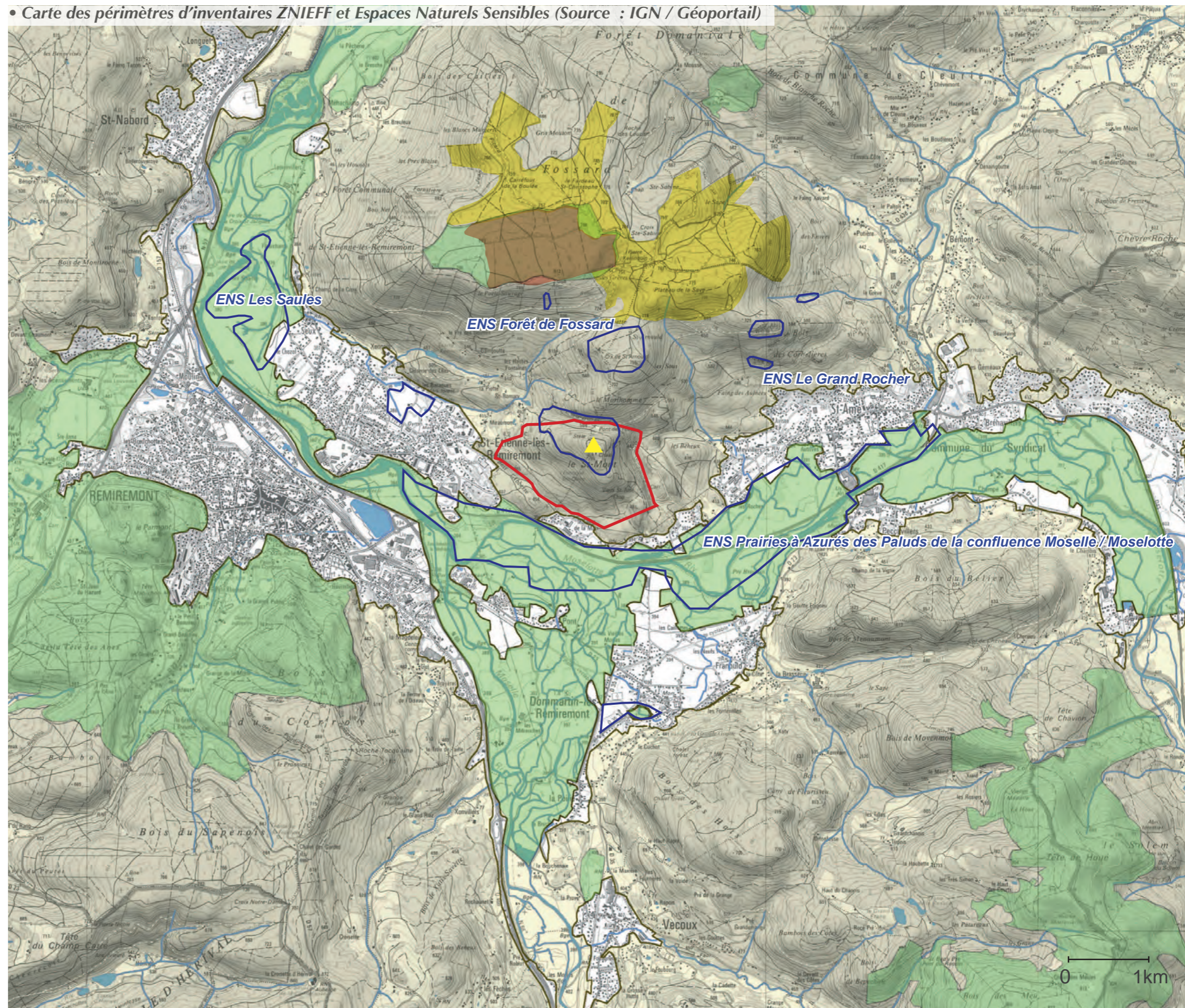
■ ZNIEFF type 2

■ Enjeux de gestion du tétras (Données P.N.R.B.V.) - Très sensible - Priorité 1

■ Enjeux de gestion du tétras (Données P.N.R.B.V.) - Sensible - Priorité 2

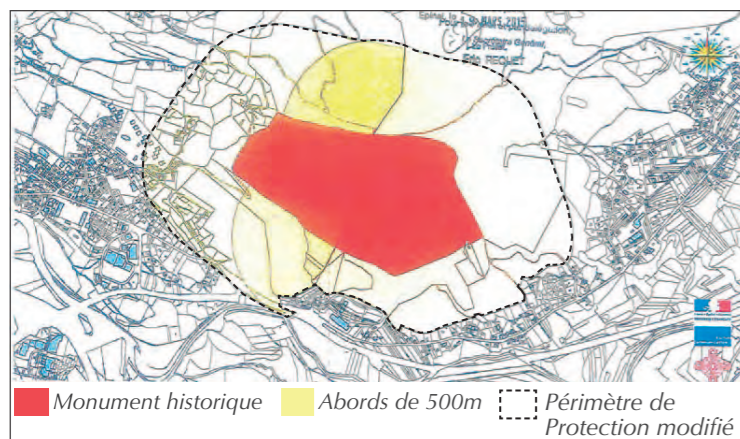
— Périmètre des Espaces Naturels Sensibles

• Carte des périmètres d'inventaires ZNIEFF et Espaces Naturels Sensibles (Source : IGN / Géoportail)



Synthèse des protections et inventaires sur le massif du Fossard :

Les principaux outils de protections ciblent le massif du Fossard mais concernent surtout les enjeux de biodiversité d'une part (enjeu Grand Tétrás), le patrimoine bâti et archéologique d'autre part. Des captages d'eau sont localisés en limite sud de la forêt domaniale du Fossard dictée par les communes et assurée par l'ONF qui a, jusque-là, garanti la qualité paysagère du site. À noter que le zonage Natura 2000 des fonds de vallées permet d'assurer en partie le maintien de la qualité paysagère de la partie non urbanisée des vallées perçue depuis le Saint-Mont (conditionnée surtout par le motif de la prairie). Le classement permettra de conforter la volonté des communes et de l'ONF en assurant une protection des paysages du Saint-Mont et de ses abords ; l'inscription permettra d'assurer une veille paysagère de l'écrin en arrière plan.



Protections règlementaires

Protection site (loi de 1930)

■ Sites inscrits

Protections Monuments Historiques

○ Classement / Monuments Historiques

○ Inscription / Monuments Historiques

● Périumètre regroupant les Monuments Historiques inscrits et classés du centre de Remiremont

— Limites du site archéologique classé Monument Historique du Saint-Mont

■ Sites patrimoniaux remarquables (Atlas des patrimoines)

Natura 2000

▨ Oiseaux (ZPS)

▨ Habitat (ZSC)

Données milieux et habitats naturels

— Périumètre des Espaces Naturels Sensibles

■ Enjeux de gestion du tétras (Données PNRBV) - Très sensible - Priorité 1

Autres données

■ Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

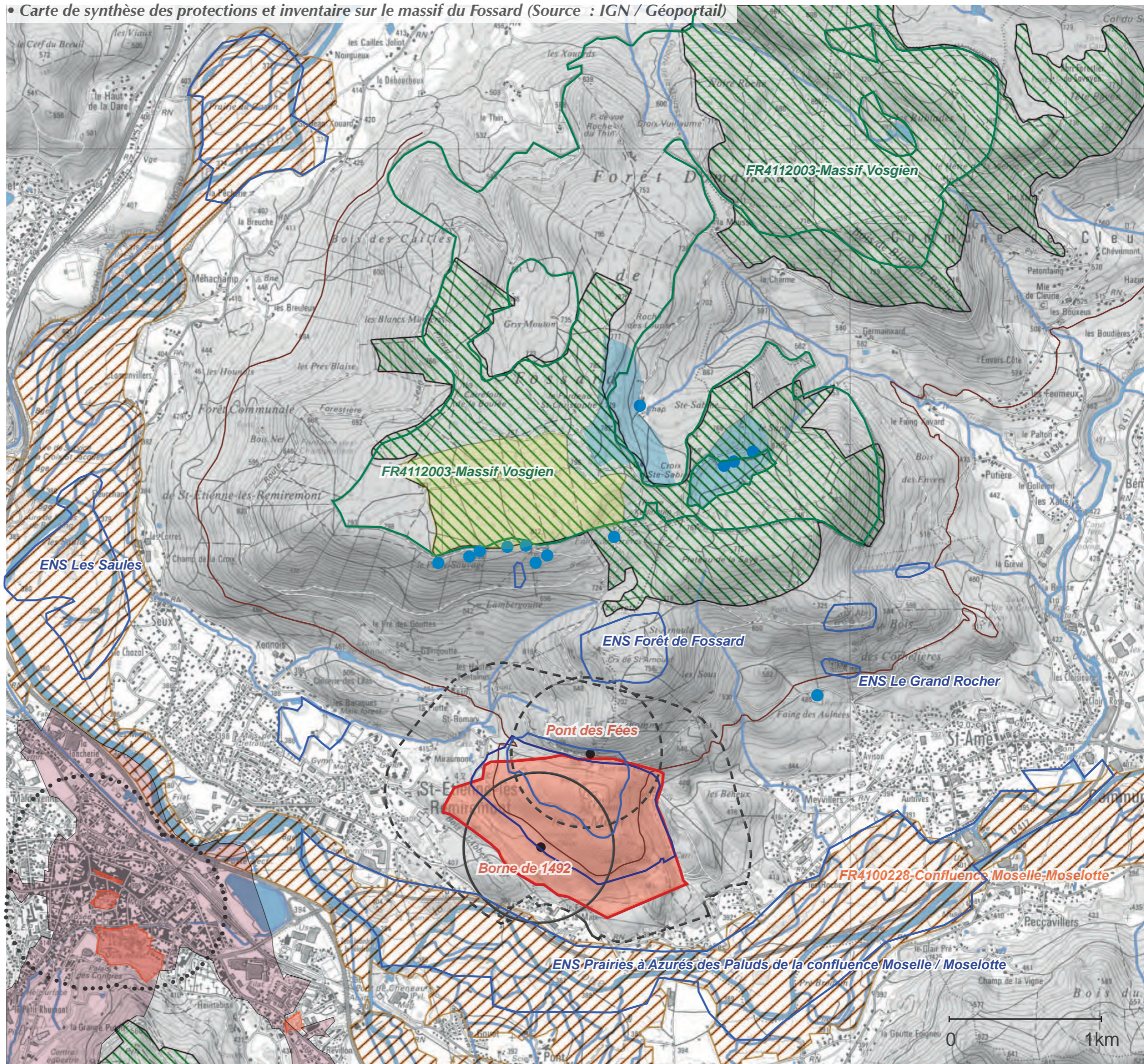
● Captages

■ Périumètre de captage rapproché

— Courbe de niveau 500m sur le massif du Fossard

— Emprise de la Forêt Domaniale de Fossard

• Carte de synthèse des protections et inventaire sur le massif du Fossard (Source : IGN / Géoportail)



Bilan sur les pratiques touristiques et les loisirs








Ce territoire est très fréquenté par un tourisme de nature qui vient chercher des activités de plein air, principalement la randonnée (de nombreux sentiers de randonnée balisés existent) et le vélo (la voie verte des Hautes-Vosges commence à Remiremont).

Les sites les plus prisés sont bien sûr le sommet du Saint-Mont et sa vue sur les alentours, mais aussi les sites pittoresques du massif du Morthomme (Pierre Kerlinquin, chapelle Sainte-Sabine, ermitage de Saint-Arnauld...).

Un atout du site étudié est sa proximité avec Remiremont, son site abbatial directement lié à l'histoire du Saint-Mont, mais aussi à plus grande échelle les sites touristes tels que La Grande Crête des Vosges, Gérardmer ou encore Plombières-Les-Bains. N'oublions pas que c'est aussi un lieu de grand passage, une « porte d'entrée » majeure des Vosges et du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Trois sites d'escalades existent sur Saint-Amé dont deux très pratiqués. Celui situé sur la gauche est interdit durant la reproduction du Faucon Pèlerin. Un site d'initiation se trouve derrière le terrain de foot, il a été récemment mis aux normes. Ces sites sont très fréquentés par les étrangers.




Patrimoine bâti

-  Site archéologique du Saint-Mont
-  Quartier abbatial de Remiremont
-  Églises
-  Chapelles
-  Autres éléments remarquables
-  Musées
-  Site inscrit / loi 1930

Tourisme et loisirs

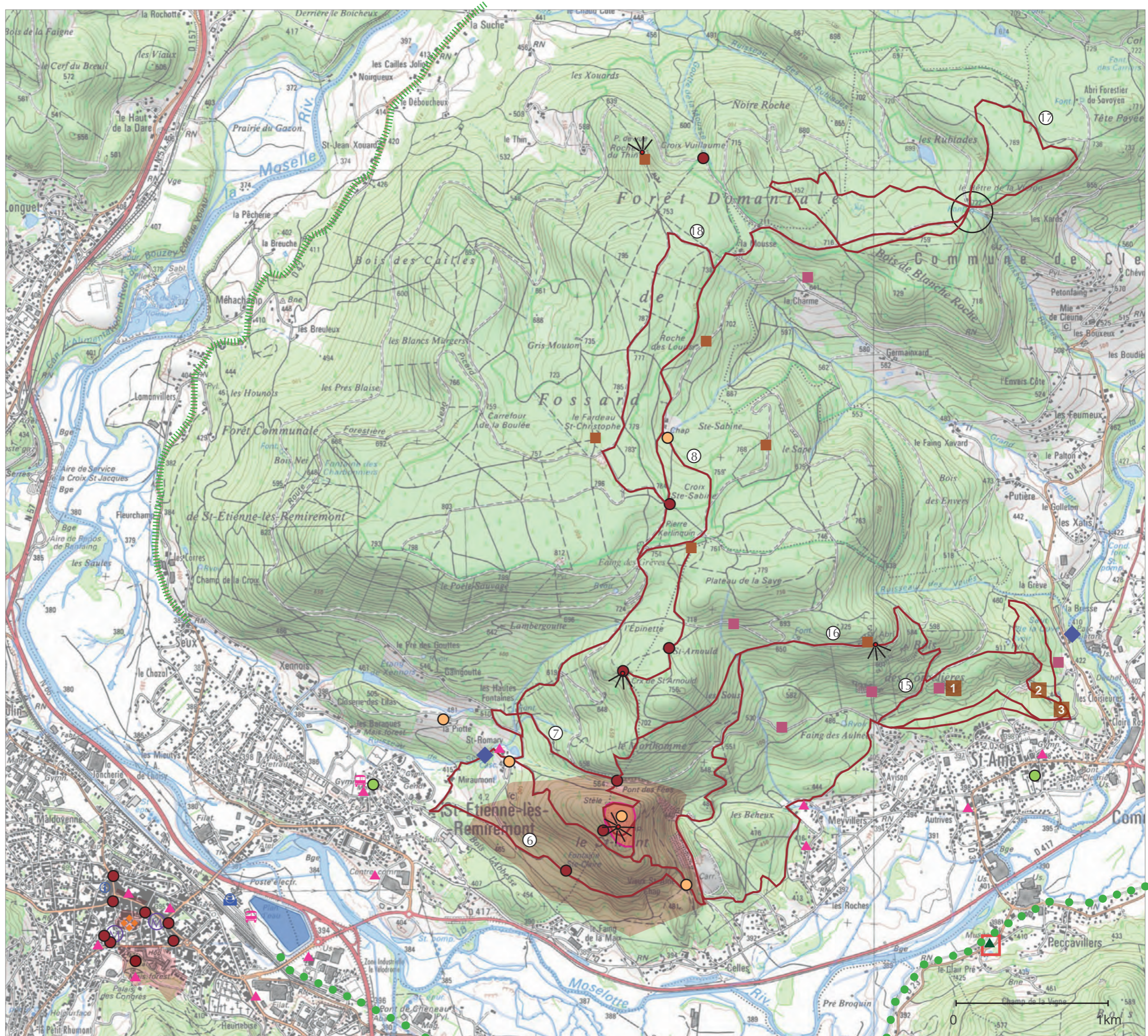
-  Point de vue remarquable (IGN)
-  Routes pittoresques (Michelin)
-  Principaux sentiers de randonnées du Club Vosgien
-  6 Le Saint-Mont par le Vieux Saint-Amé
-  7 Le Saint-Mont
-  8 Sainte-Sabine par le Saint-Mont
-  15 Les carrières
-  16 Le Sentier du Patrimoine
-  17 Les Abris sous Roches
-  18 Sainte-Sabine par le Hêtre de la Vierge
-  Voie verte des Hautes-Vosges
-  Plan d'eau de Remiremont
-  Cascades
-  Site naturels de rochers
-  Site d'intérêt scientifique : roches à migmatites et péridotite à grenat
-  Site sensible à péridotites / potentille de Krantz
-  Sites d'escalade de Saint-Amé
-  1 Site du Grand Rocher
-  2 Site Mont-Rocher Petit Rocher
-  3 Site de la Roche de la Nol
-  Centre de géologie Terrae Genesis

Accueil touristique

-  Office de tourisme
-  Hôtels/gîtes/restaurants
-  Aire accueil de camping-cars

Autres données

-  Gare SNCF de Remiremont



Bilan de la planification

L'ensemble des zones forestières du Massif font l'objet d'un zonage adapté identifiant les enjeux de la forêt (Nf).

L'élaboration du PLU de Saint-Amé a été l'occasion de mettre en place un périmètre adapté des abords du site MH et d'identifier des ensembles bâtis ou végétaux à préserver.

Mais les règlements ne gèrent pas les rapports aux arrière-plans, d'où certains ensembles construits mal maîtrisés (bien visibles notamment depuis la route de Celle et la RD417 - voir repérage page suivantes).

Notons que la carrière bénéficie d'un zonage spécifique (Nc), cadrant les usages d'exploitation.

Le sommet du Saint-Mont bénéficie d'un zonage N (secteur naturel) qui limite fortement toute évolution de l'usage du sol. La commune souhaite faire évoluer ce zonage pour permettre l'accueil du public («N loisirs), si cela s'avère nécessaire, dans l'optique également de la sauvegarde des bâtiments actuels (leur assurer une vocation d'intérêt public). La question se pose actuellement pour le devenir du petit appentis adossé sur la façade-nord de la Maison du Saint-Mont.

Le PLU de Saint-Étienne prévoit d'importantes zones 2AU (urbanisables à long terme) autour de Miraumont et de Saint-Romary et au sud de la Piotte.

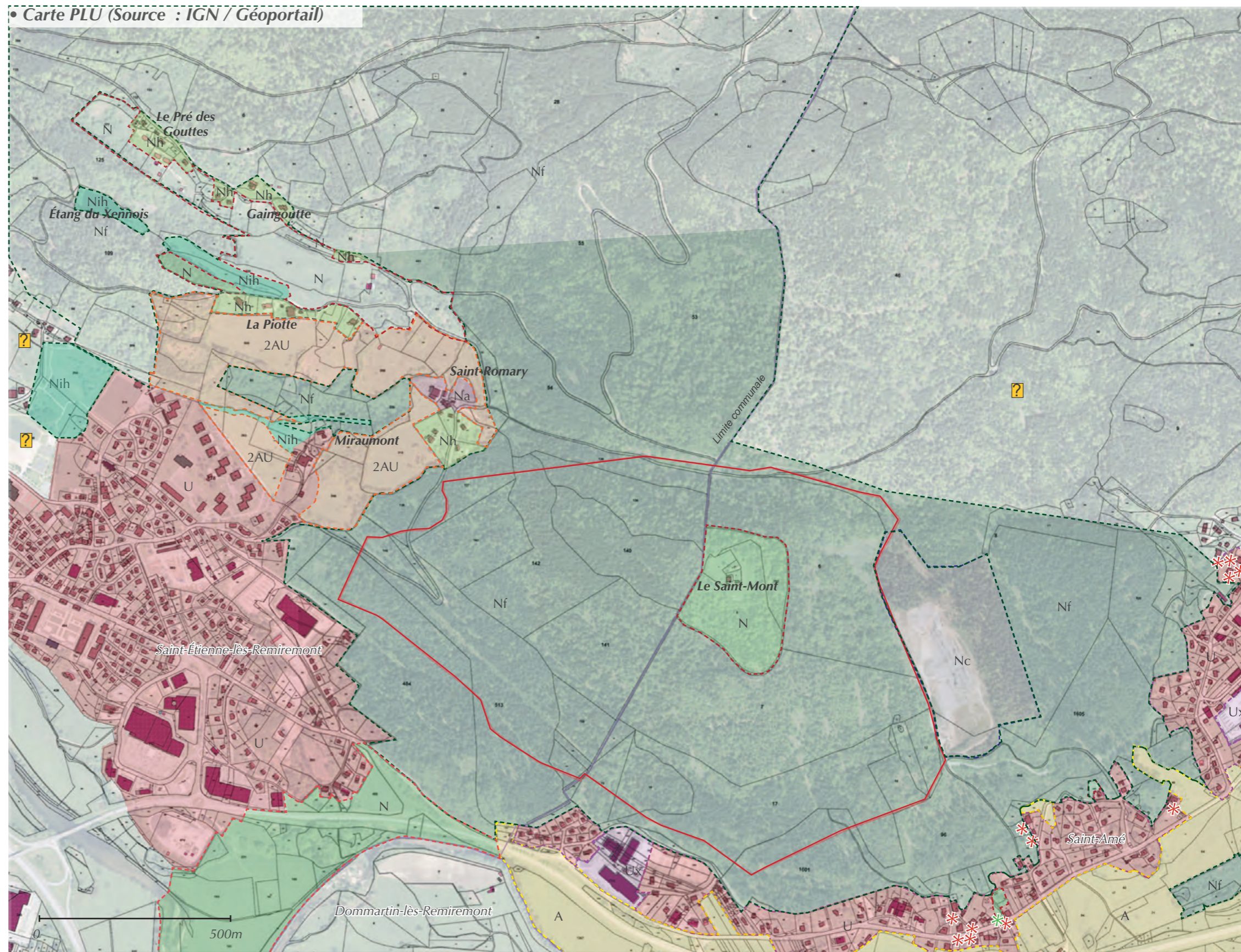
Mais les zones humides des fonds de vallons du Xennois et de Miraumont sont préservées à travers un zonage Nih (secteur naturel à risque d'inondation et de zones humides).

Notons également que les zones d'habitats très diffus de Gaingoutte et du pré des Gouttes sont très limitées, identifiées en zone Nh (secteur de constructibilité limitée), au sein d'un zonage N ou Nf (zone Naturelle ou zone Naturelle - secteur de forêt).

Il est souhaitable, à l'occasion des révisions des PLU des deux communes, de réfléchir à des dispositifs pour mieux maîtriser les constructions et leurs abords, ainsi que les rénovations et les extensions en prenant en compte des covisibilités avec le Saint-Mont et ses arrière-plans.

En attendant ces révisions, le plan de gestion qui sera élaboré à l'occasion du classement devra apporter des recommandations architecturales et paysagères pour répondre aux enjeux de qualité du site et conseiller les futurs pétitionnaires.

• Carte PLU (Source : IGN / Géoportail)



- Zone N : « Naturelle »
- Zone Nf : « Naturelle - secteur de forêt »
- Zone Nj : « Naturelle - secteur de jardins »
- Zone Nh « Secteur construit ou constructible, mal viabilisé et dont il n'est pas prévu de renforcer la desserte et les réseaux »
- Zone Nih « Secteur naturel à risques d'inondation et zones humides »
- Zone Na « Secteur englobant l'Auberge de Saint-Romary à la restauration »

- Zone Nc : « Naturelle - secteur de carrières »
- Zone U : « Urbanisée »
- Zone Ux : « Zone d'activités artisanales »
- Zone 2AU « Zone naturelle réservée à une urbanisation future à usage d'habitation à long terme »
- Zone A : « Agricole »

- ✱ Éléments bâtis protégés
- ✱ Éléments végétaux protégés
- ? Secteur non renseigné

Principaux ensembles impactants - depuis les vallées de la Moselle/Moselotte et les espaces urbanisés



1. Depuis la zone industrielle à l'entrée de Saint-Étienne-lès-Remiremont, le Saint-Mont en arrière-plan.



2. La station-essence du bourg de Saint-Étienne-lès-Remiremont n'offre pas un premier plan qualitatif pour appuyer la silhouette du Saint-Mont.



3. Garages le long de la rue de la Moselotte à Saint-Étienne-lès-Remiremont avec le Saint-Mont en arrière-plan.



4. Premiers plans peu qualifiants le long de la RD417 entre Saint-Amé et la RN66 avec la silhouette sud-ouest du Saint-Mont.



5. La nouvelle centrale à enrobé de Saint-Étienne-lès-Remiremont, près du centre commercial Leclerc. Les couleurs blanc et bleu sont prégnantes dans les vues sur le Saint-Mont



6. La silhouette sud-ouest du Saint-Mont peu mise en valeur par ces premiers plans industriels, rue Emile Desjardins à Saint-Étienne-lès-Remiremont.

Des enjeux et des projets en cours

Le schéma d'accueil du Massif du Fossard

Le schéma d'accueil du Massif du Fossard établi par l'ONF prévoit quelques aménagements de sites pour améliorer l'accueil du public : identification du réseau de routes et chemins avec affirmation de leur vocation, localisations des aires de stationnement, petits équipements divers (barrières, panneau d'infos, bancs, tables de lecture...). Les principales interventions notées sur le Saint-Mont et ses abords sont :

- Déplacement de l'aire de stationnement de Saint-Romary (actuellement en domaine privé) plus au nord, au carrefour de la route forestière du Pont des Fées.
- Renforcement de cette voie avec stationnement possible près du Pont des Fées, pose de panneaux directionnels et de barrières.
- Installation d'éléments de signalétique (directionnels et informatifs) et de deux tables d'interprétation au sommet du Saint-Mont, bancs...

Ces travaux feront l'objet d'attention particulière afin de préserver les zones fragiles environnantes. Les communes ont la volonté de favoriser des projets les moins coûteux possibles, ce qui garantit la simplicité et sobriété des aménagements à venir, en accord avec l'esprit des lieux.

Les campagnes de fouilles archéologiques

Une campagne de prospection archéologique LIDAR est engagée et portera sur l'ensemble du massif du Fossard afin de permettre de révéler les sites potentiels, notamment vers Saint-Arnauld. La DREAL et la DRAC participent financièrement à cette action. Ce projet va donner des informations objectives et précises sur l'ensemble du massif : repérage du nivellement, identification d'éléments comme les chemins et sentiers, et les micro-reliefs. Ce sont des données brutes (naturelles et anthropiques) qui nécessitent ensuite un travail de repérage sur site pour les interpréter. Cela n'exclut pas de faire des fouilles, comme pour Saint-Arnauld. On va pouvoir ainsi montrer que le massif a sans doute été peuplé, alors qu'aujourd'hui c'est un « désert ». Cela va encore plus stimuler la vie culturelle locale, dans la dynamique des découvertes faites au Saint-Mont (source : Charles Kraemer).

Le projet de remise en état de la carrière du Saint-Mont

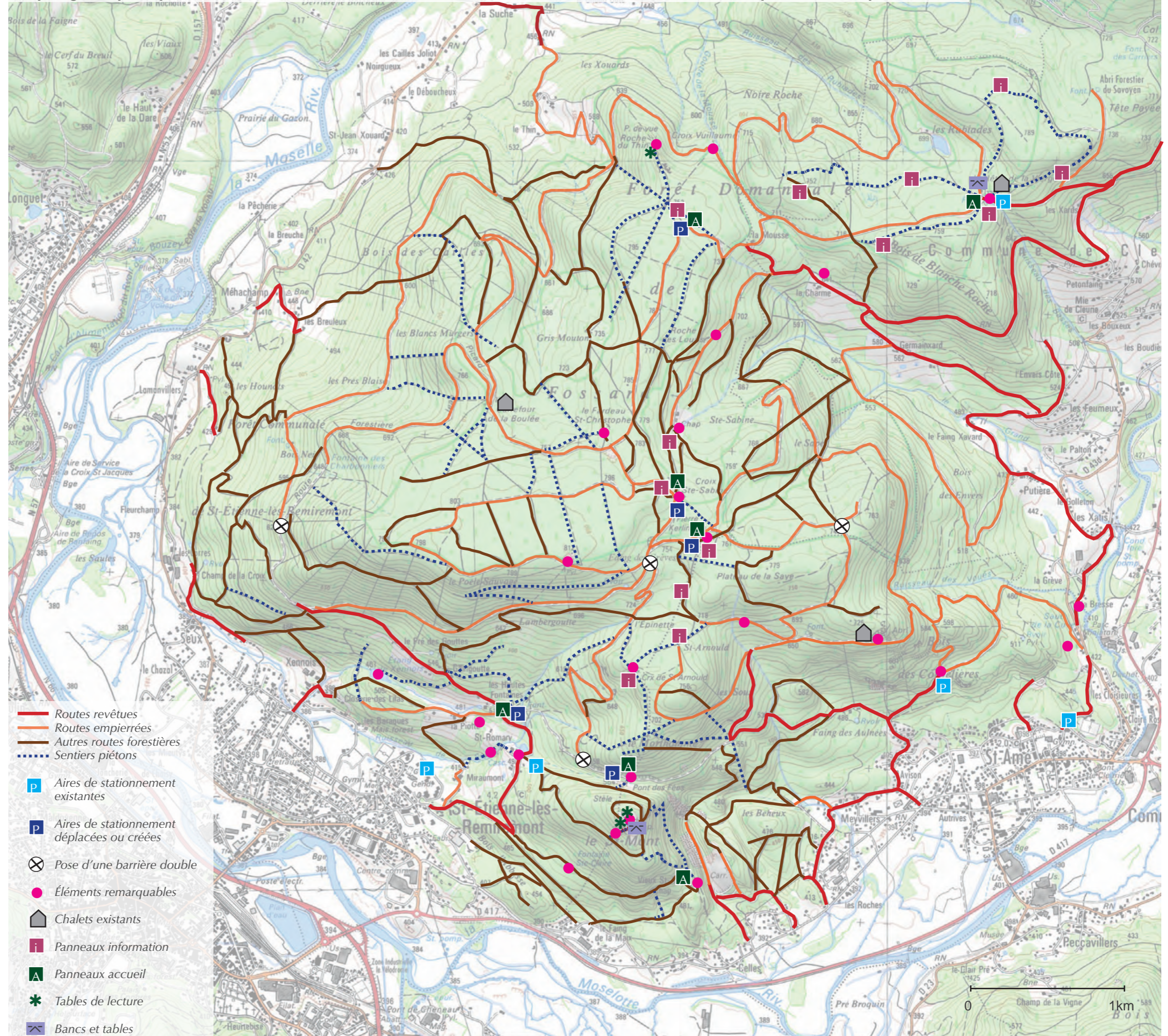
L'autorisation d'exploiter est conditionnée par un projet de remise en état. Celui-ci est illustré prévoit sur la base d'une esquisse assez sommaire (cf. annexe), des fronts de tailles maintenus « bruts » au nord et au sud, un recouvrement des fronts de taille est et ouest, l'aménagement de mares et de zones pariales et la plantation de quelques bosquets d'arbres.

Compte-tenu du peu de données, il sera opportun que la carrière soit intégrée dans le périmètre de protection et de prévoir, en concertation avec l'exploitant, un volet « recommandations » sur ce sujet dans le futur plan de gestion.

Travaux forestiers suite à la tempête Éléonor

La tornade Éléonor de janvier 2018 a fait des dégâts assez importants sur le flanc nord-est du Saint-Mont, au-dessus du Pont des Fées (pente forte). Cela nécessite des travaux de mise en sécurité. L'ONF a programmé l'élargissement de la piste d'accès à cette zone depuis Saint-Romary est programmé (vu avec la DREAL).

Repérage des principales actions du schéma d'accueil du Massif du Fossard / O.N.F. (Source : IGN / Géoportail et P.G.I pour le massif)



Principaux enjeux / synthèse

Enjeux majeurs de paysage :

- **La gestion du couvert forestier**, qui doit intégrer une dimension paysagère en favorisant la réouverture des points de vue et en valorisant les scénographies vosgiennes
- **La gestion de l'accueil du public**, qui doit rester mesurée et adaptée à la sensibilité patrimoniale, paysagère et écologique de chaque situation
- **Des enjeux de gouvernance** : dans le cas actuel du site inscrit et du cas futur du site classé, chaque acteur est tenu de jouer le jeu de la concertation en amont en considérant les impacts de sa gestion et de ses actions sur le site.

Enjeux de paysage lié à la biodiversité : des habitats naturels remarquables

- **Zone de quiétude pour le Grand Tétraz** (espèce « parapluie »), essentiellement localisée sur les plateaux au nord du Morthomme, dans la forêt domaniale.
- **Nombreux espaces naturels sensibles** (ENS), notamment sur la partie sud du massif, présentant une diversité d'habitats naturels.

Enjeux de paysage lié à l'urbanisme : un site aux portes des villes

- **Des covisibilités** à mieux gérer depuis les vallées.
- **Des piémonts urbanisés ou en cours d'urbanisation** à maîtriser en cohérence avec le site en arrière-plan
- **Un versant ouest** destiné à être urbanisé à long terme
- **Une carrière importante au pied-est du Saint-Mont** qui nécessitera un suivi et un accompagnement pour sa future remise en état.

Enjeux majeurs de paysage

- Sommet du Saint-Mont à préserver
- Points de vue à maintenir dégagés
- Abords du Pont des Fées
- Éléments remarquables à préserver et valoriser

Enjeux environnementaux

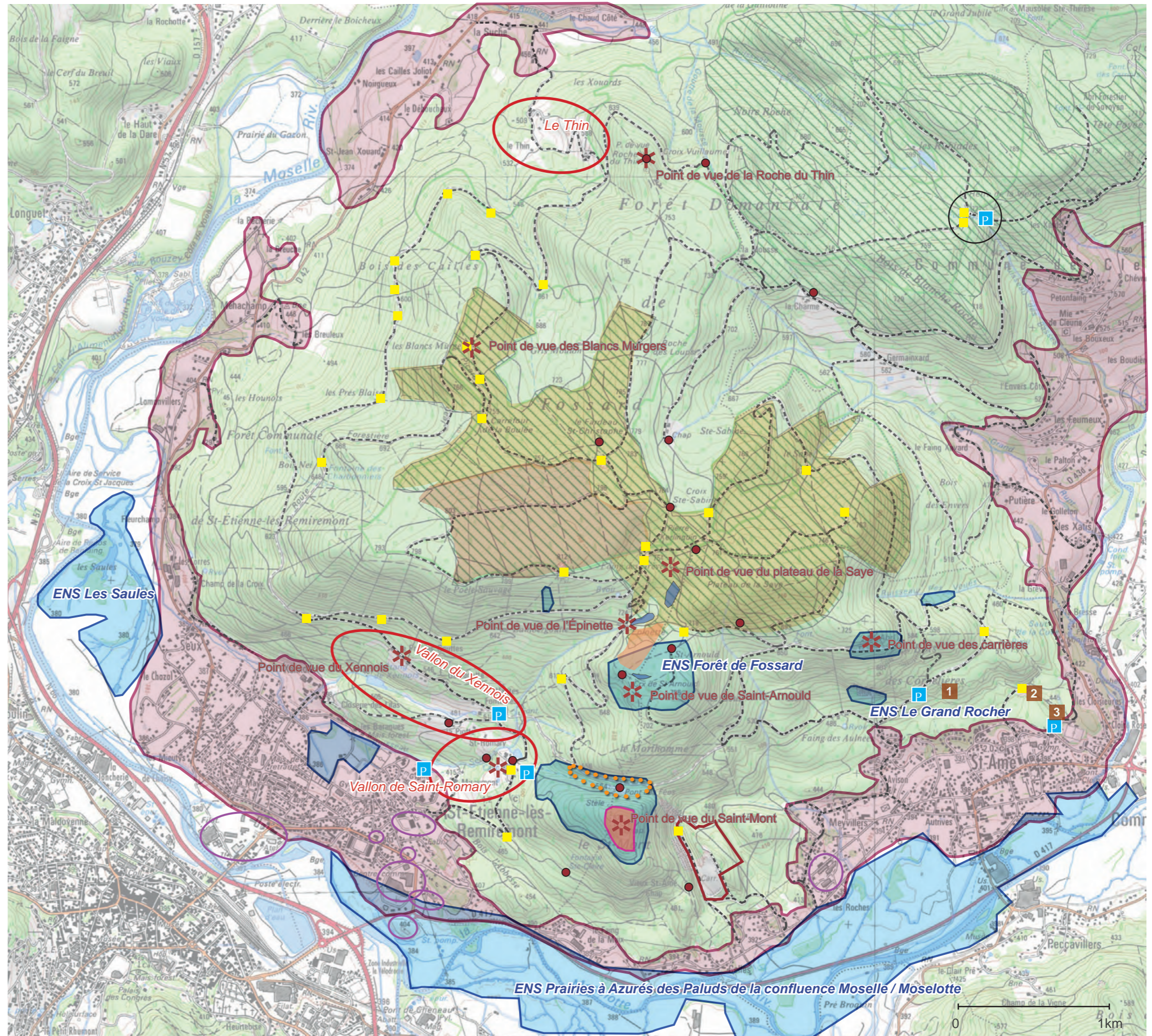
- Natura 2000 oiseaux (ZPS)
- ENS
- Enjeux de gestion du tétras (PNRBV)
 - Très sensible (Priorité 1)
 - Sensible (Priorité 2)
- Tourbières et micro-tourbières
- Îlots de sénescence
- Carrières
- Site sensible des roches à péridotites avec présence de la potentille de Krantz

Enjeux d'urbanisme

- Zone urbanisée dispersée et en contact avec les piémonts
- Zone d'habitat dispersé au delà des piémonts
- Éléments impactants

Enjeux liés au tourisme et loisirs

- Sites d'escalade de Saint-Amé
 - 1 Site du Grand Rocher
 - 2 Site Mont-Roche Petit Rocher
 - 3 Site de la Roche de la Nol
- Routes
- Aires de stationnement existantes
- Enjeux liés aux travaux forestiers (Plateformes de dépôts et débardages)



4C. APPROCHE COLLECTIVE D'UN PÉRIMÈTRE EN ATELIER

• *Méthode pour un périmètre «concerté» :*

- **étape 1** : une esquisse préalable établie sur des valeurs et des critères essentiellement du ressort historique, mais aussi pittoresque, légendaire et scientifique.

- **étape 2** : un travail d'esquisse de périmètre en groupes d'atelier qui produit diverses propositions sur le Saint-Mont lui-même mais aussi sur le massif du Fossard

- **étape 3** : une synthèse des scénarios proposés permettant de faire émerger deux hypothèses de périmètre

- **étape 4** : finalisation d'un périmètre définitif avec des options.

• *Ateliers sur les valeurs paysagères et sur l'hypothèse de périmètre de classement :*

Il s'agit d'un travail d'atelier à mi-parcours proposés aux membres du Comité de Pilotage en mars 2018, après une présentation du diagnostic en cours de finalisation.

Trois groupes de travail ont été constitués de manière homogène en évitant des regroupements «géographiques».

Le travail d'atelier a consisté pour chacun des 3 groupes à échanger sur le site et à proposer une esquisse de périmètre avec la carte des aires de cohérence paysagères à l'appui.

Supports pour chaque groupe : une carte de l'ensemble du secteur étudié au 1/10000ème, une carte des entités paysagères du secteur étudié au 1/25000, une carte des aires de cohérence paysagère du secteur étudié au 1/25000 + un feuillet à remplir (4 rubriques).

Chaque groupe désigne en début de séance un rapporteur chargé de reporter les observations du groupe sur les feuillets (réponses collectives ou individuelles) et de les restituer de manière synthétique aux autres groupes.

Les éléments de réponse et les données issues des échanges lors de la restitution ont été repris dans les cartes pages suivantes (étape 2).



CoPil 3/ Atelier de travail sur le périmètre de classement, Saint-Amé, mars 2018.

• Étape 1 : esquisse préalable

L'esquisse préalable reprend les périmètres de sensibilité établis suite à l'analyse du site et de ses abords (voir pages 88 et 89). Elle sert de support à la construction du périmètre (atelier du comité de pilotage / mars 2018). Sont également repérés les ensembles à valeurs remarquables.

Principaux éléments remarquables :

Critère principal :

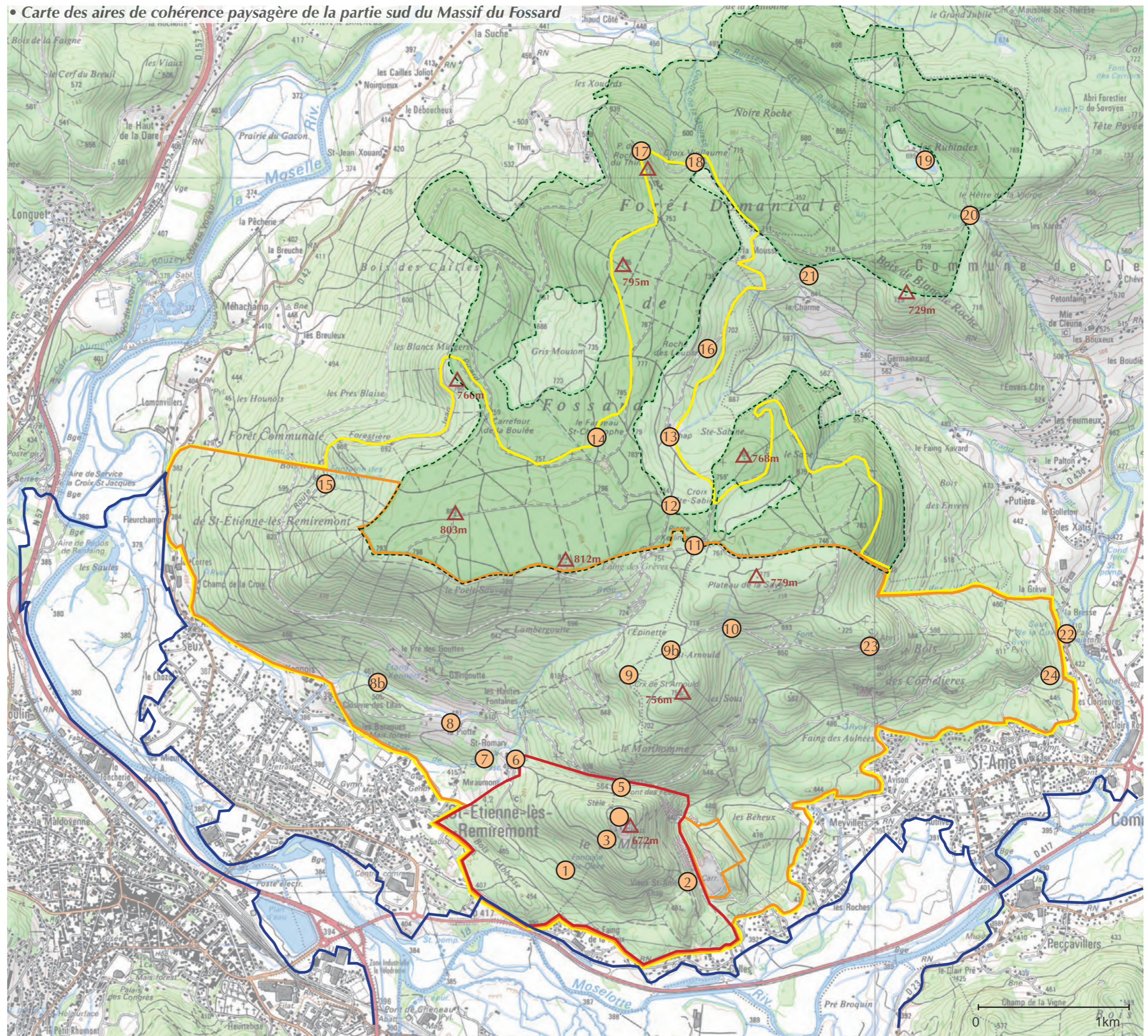
P : valeur pittoresque
L : valeur légendaire
H : valeur historique
S : valeur scientifique

1. Haute Borne (H)
2. Chapelle et source du Vieux Saint-Amé (H - P)
3. Source Sainte-Claire (H)
4. Sommet du Saint-Mont : site archéologique, chapelle et croix (H - P)
5. Pont des Fées (H - L)
6. Chapelle et étang de Saint-Romary (H)
7. Cascade de Miraumont (P)
8. Vallon et chapelle de la Piotte (H)
- 8b. Étang de Xennois (H - P)
9. Croix et ermitage de Saint-Arnould (H - P)
- 9b. Ruines de l'anc. ferme de Saint-Arnould (H - P)
10. Rocher Bénédicte (site à migmatites) (S)
11. Pierre Kerlinquin (L - P)
12. Croix Sainte-Sabine (H - L)
13. Chapelle et source Sainte-Sabine (H - L)
14. Fardeau Saint-Christophe (L - P)
15. Fontaine des Charbonniers (P)
16. Roche des Loups (P)
17. Roche du Thin (P)
18. Croix Vuillaume (H)
19. Étang des Rubiades (P)
20. Hêtre de la Vierge et abris-sous-Roche (L - P)
21. Site géologique de La Charme (S) (péridotite à grenat)
22. Saut de la Cuve (P) (site inaccessible)
23. Point de vue des carrières (P)
24. Site à migmatites et lamprophyres (S)

Cohérence paysagère et valeur du site

- Valeur historique
- Écrin du Saint-Mont
- Périmètre pittoresque et légendaire
- Périmètre des espaces ouverts de la confluence Moselle/Moselotte
- Emprise de la Forêt Domaniale de Fossard

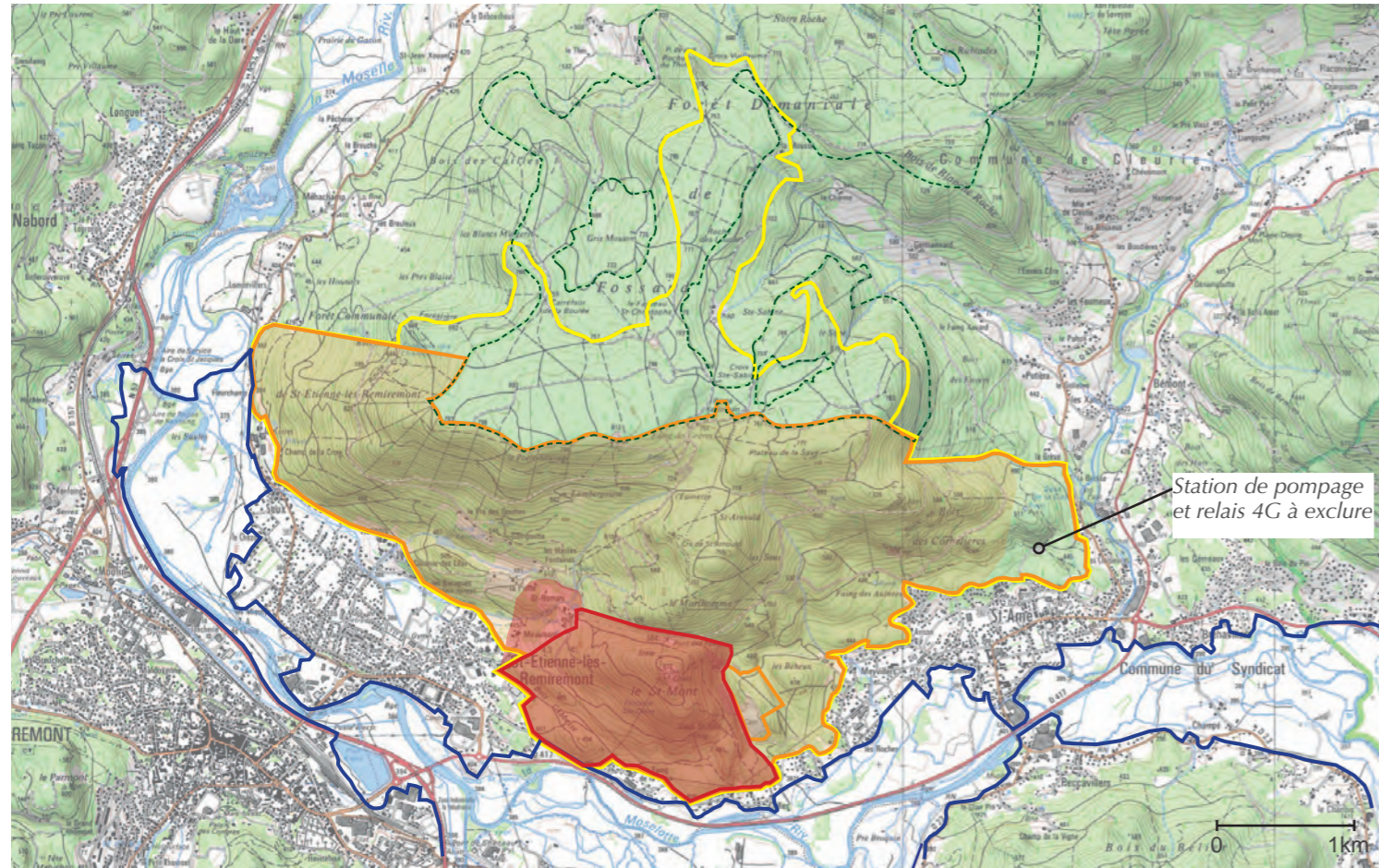
• Carte des aires de cohérence paysagère de la partie sud du Massif du Fossard



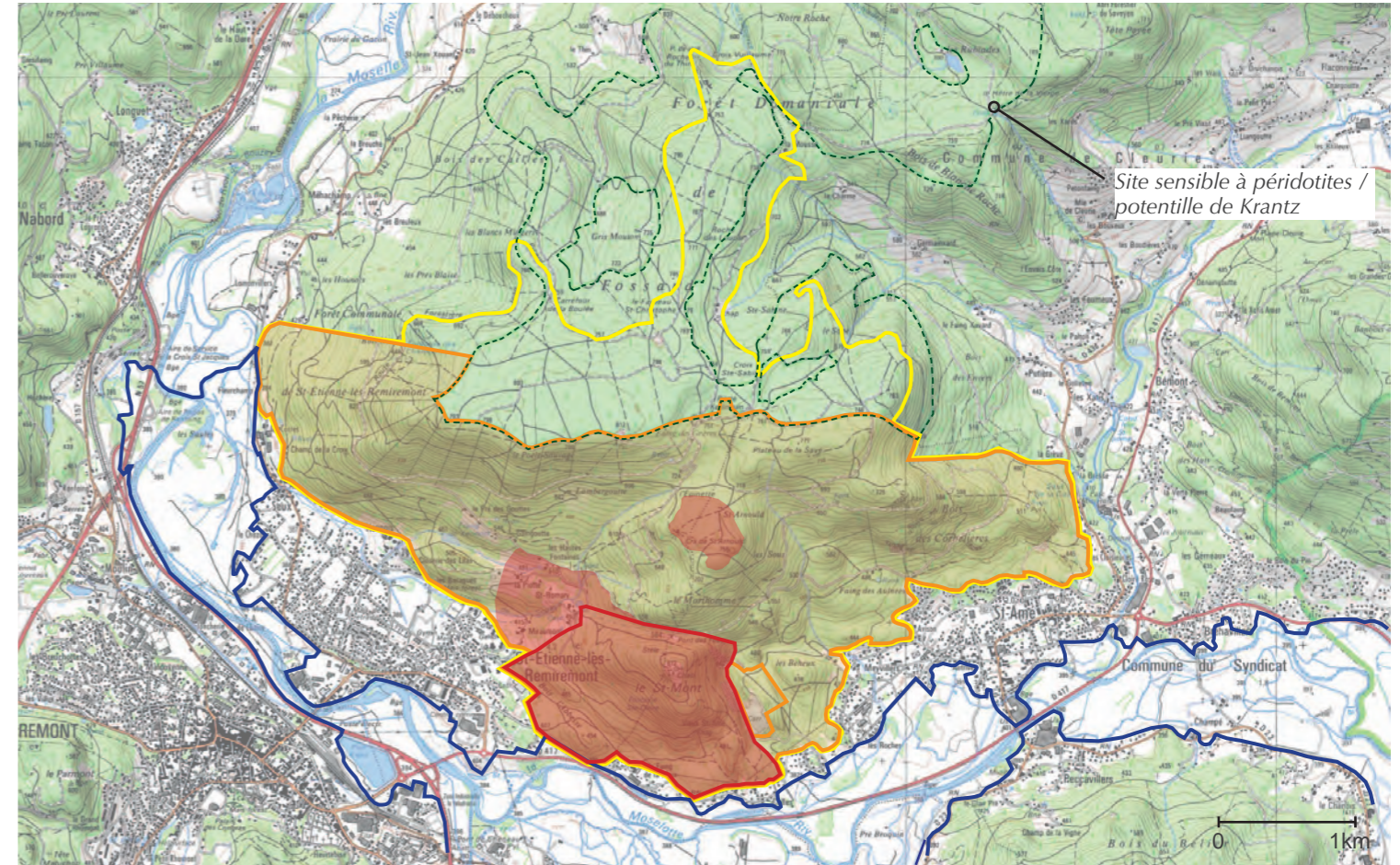
• **Étape 2 : travail d'esquisse de périmètre en groupes / restitution des groupes d'atelier**

Les contenus de l'atelier sont restitués en annexe. Les cartes ci-dessous reprennent les propositions de périmètre de chaque groupe avec leurs commentaires.

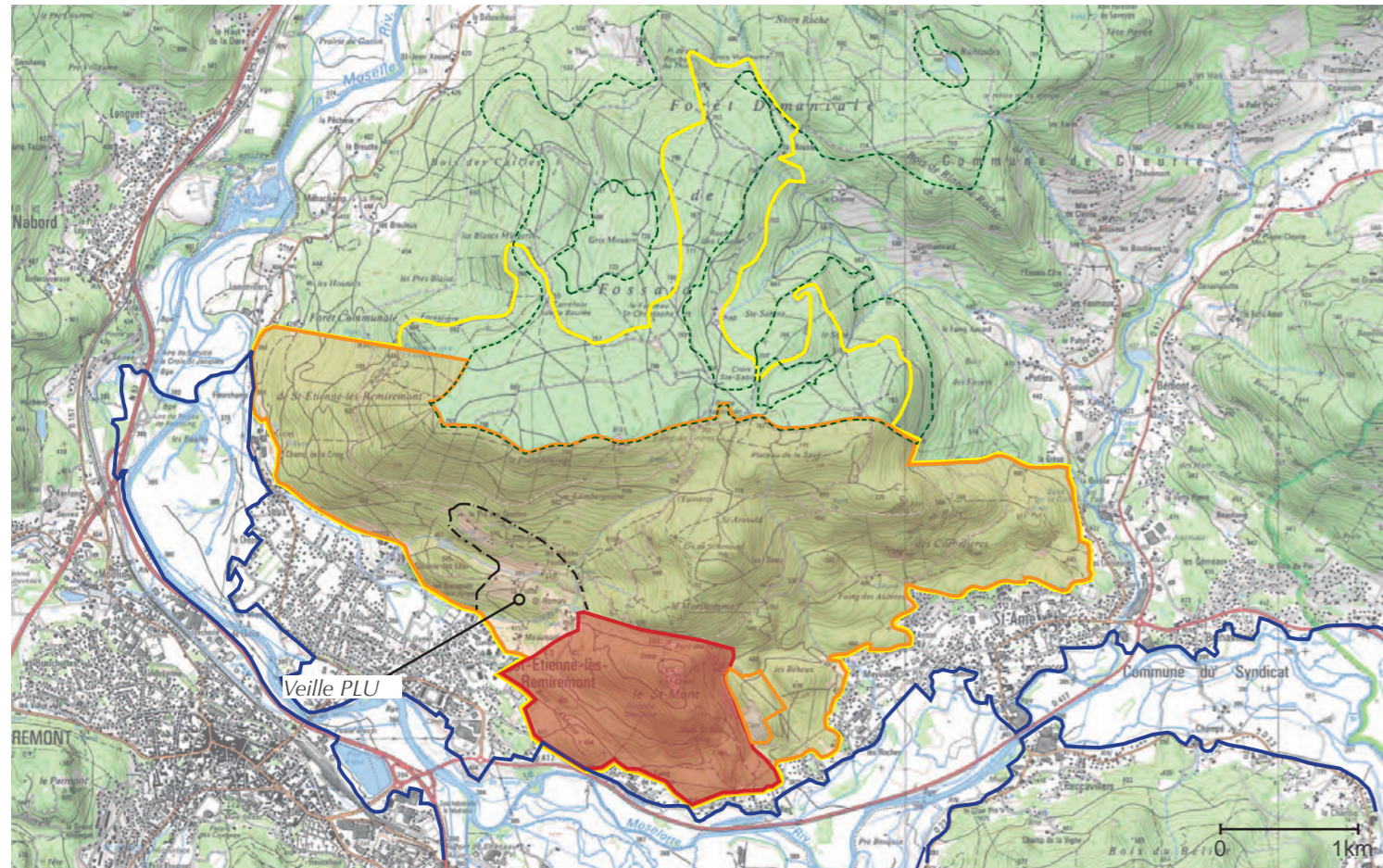
• **Carte de proposition de périmètre du groupe A**



• **Carte de proposition de périmètre du groupe B**



• **Carte de proposition de périmètre du groupe C**



PÉRIMÈTRE DE CLASSEMENT		
GRUPE A	GRUPE B	GRUPE C
<ul style="list-style-type: none"> • Classement du périmètre historique repéré sur la carte des aires de cohérence paysagère, élargi en incluant Miraumont et Saint-Romary. • Inscription du périmètre écriin du Saint-Mont repéré sur la carte des aires de cohérence paysagère, en excluant la partie est autour de la station de pompage et relais 4G. Sont compris dans ce périmètre le vallon du Xénois et la carrière de St-Amé. • Quelques réserves émises par l'ONF (voir dernière rubrique). 	<ul style="list-style-type: none"> • Extension du périmètre vers le Nord-Ouest pour inclure les 3 fermes Saint-Romary, La Piotte et Miraumont pour des motifs architecturaux, historiques voir artistiques pour les colonnettes de Saint-Romary. • Intégrer l'ermitage de Saint-Arnould dans le périmètre de classement. • Proposition d'un zonage site inscrit suivant le périmètre de la Forêt Domaniale pour des motifs scientifique, historique, légendaire, pittoresque • Pour la plaine : les dispositifs existents : PLU, Loi sur l'eau et PPRI, Natura 2000 	<ul style="list-style-type: none"> • Classer le périmètre historique déjà inscrit • Inscription du périmètre écriin du Saint-Mont repéré sur la carte des aires de cohérence paysagère • Pour le bâti, un système de veille à inscrire au PLU. • Rien sur les autres zones, PLU

- Périmètre historique
- - - Périmètre écriin du Saint-Mont
- - - Périmètre pittoresque et légendaire
- Périmètre des espaces ouverts de la confluence Moselle/Moselotte
- Emprise de la Forêt Domaniale de Fossard

- Proposition de périmètre de site classé du Saint-Mont.
- Proposition de périmètre de site inscrit des abords en écriin du Saint-Mont.

• Étape 3 : synthèse des scénarios proposés : deux hypothèses

À partir de ces travaux d'atelier, A Ciel Ouvert propose :

- hypothèse 1 : un classement de l'ensemble de la colline du Saint-Mont, du versant sud du Morthomme et du secteur de St-Romary, Miramont, la Piotte.
- hypothèse 2 : un classement suivant l'hypothèse 1 étendu jusqu'à la limite sud de la forêt domaniale du Fossard avec une inscription des secteurs à l'est et à l'ouest.

Hypothèse 1 : Hypothèse Saint-Mont

Cette hypothèse «minimale» s'appuie sur des éléments visibles du paysage comme des routes forestières et des lignes de talweg (ruisseaux).

Cette proposition consiste à classer le Saint-Mont lui-même ainsi que son piémont sud jusqu'aux limites de l'urbanisation. Y ont été inclus le Pont des Fées élargi avec une partie du versant sud du Morthomme.

La limite est de ce site classé s'appuie sur le chemin qui borde à l'ouest la carrière du Saint-Mont tandis qu'au nord-ouest, les lieux-dits de Saint-Romary, Miramont et La Piotte ont été inclus ainsi qu'une partie du vallon du Xennois.

Ce qui constitue l'arrière-plan en écrin du Saint-Mont est proposé en site inscrit, la limite sud s'appuyant sur les limites de l'urbanisation en incluant le secteur de l'ancienne ferme de la Moutière et sa zone humide.

Au nord, la limite de ce site inscrit s'appuie sur la limite de la Forêt Domaniale de Fossard puis sur le ruisseau des Voues.

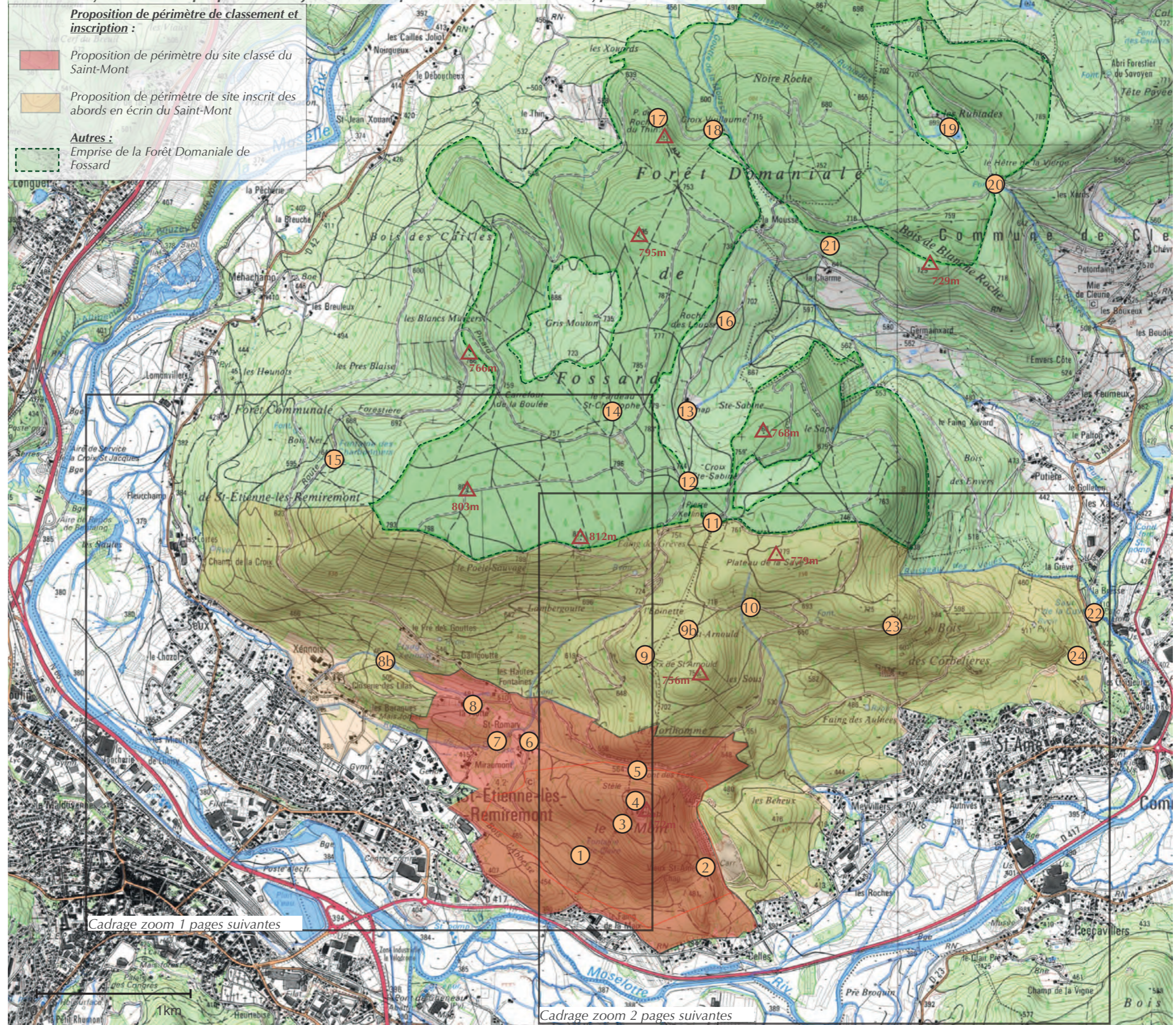
Principaux éléments remarquables :

Critère principal :

- P : valeur pittoresque
- L : valeur légendaire
- H : valeur historique
- S : valeur scientifique

1. Haute Borne (H)
2. Chapelle et source du Vieux Saint-Amé (H - P)
3. Source Sainte-Claire (H)
4. Sommet du Saint-Mont : site archéologique, chapelle et croix (H - P)
5. Pont des Fées (H - L)
6. Chapelle et étang de Saint-Romary (H)
7. Cascade de Miramont (P)
8. Vallon et chapelle de la Piotte (H)
- 8b. Étang de Xennois (H - P)
9. Croix et ermitage de Saint-Arnould (H - P)
- 9b. Ruines de l'anc. ferme de Saint-Arnould (H-P)
10. Rocher Bénédicte (site à migmatites) (S)
11. Pierre Kerlinquin (L - P)
12. Croix Sainte-Sabine (H - L)
13. Chapelle et source Sainte-Sabine (H - L)
14. Fardeau Saint-Christophe (L - P)
15. Fontaine des Charbonniers (P)
16. Roche des Loups (P)
17. Roche du Thin (P)
18. Croix Vuillaume (H)
19. Étang des Rubiades (P)
20. Hêtre de la Vierge et abris-sous-Roche (L-P)
21. Site géologique de La Charme (S) (péridotite à grenat)
22. Saut de la Cuve (P)
23. Point de vue des carrières (P)
24. Site à migmatites et lamprophyres (S)

• Carte de synthèse et de proposition d'ajustement du périmètre de site classé - hypothèse 1 Saint-Mont



Hypothèse 1 : zoom 1 sur la limite Massif du Fossard / Saint-Étienne-lès-Remiremont

Le site classé proposé dans cette hypothèse 1 (en rouge) reprend le site inscrit actuel du Saint-Mont mais élargi en incluant au sud le bois l'Abbesse, au nord une partie du versant sud du Morthomme ainsi que Saint-Romary, La Piotte et Miramont au nord-ouest.

Cette limite s'appuie sur des limites parcellaires. Au sud, elle reprend les limites des parcelles urbanisées de Saint-Étienne-lès-Remiremont. Au nord de ce site classé proposé, la limite s'appuie sur la route menant au lieu-dit Gaingoutte puis reprend le tracé d'un des bras du ruisseau de Seux avant de retrouver la route de l'Épinette puis de suivre le tracé des chemins forestiers au pied du Morthomme avant de rejoindre la route du Pont des Fées.

Au nord-ouest, la limite du site classé repose sur des limites cadastrales en incluant une partie du vallon du Xennois, Saint-Romary, La Piotte et Miramont.

Le site inscrit proposé dans cette hypothèse (en orange) permet de protéger les espaces qui forment «l'arrière-plan» du Saint-Mont et dont de trop grandes modifications porteraient atteinte à la lecture du Saint-Mont lui-même.

Au nord, cette limite correspond à peu près à la ligne de crête mais s'appuie plus précisément sur les découpages parcellaires correspondant aux limites de la Forêt Domaniale de Fossard.

Au nord-ouest, cette limite de site inscrit est plus difficile à définir : elle peut s'appuyer sur le tracé des chemins forestiers avant de rejoindre le chemin du Champ de la Croix. L'idée est d'inscrire la partie de versant-sud, comprenant au moins le point 793 en limite sud-ouest du massif du Fossard.

Ce site inscrit inclut le Xennois ainsi que les parcelles autour de l'ancienne ferme de La Moutière qui sont classées en ENS.



Principaux éléments remarquables :

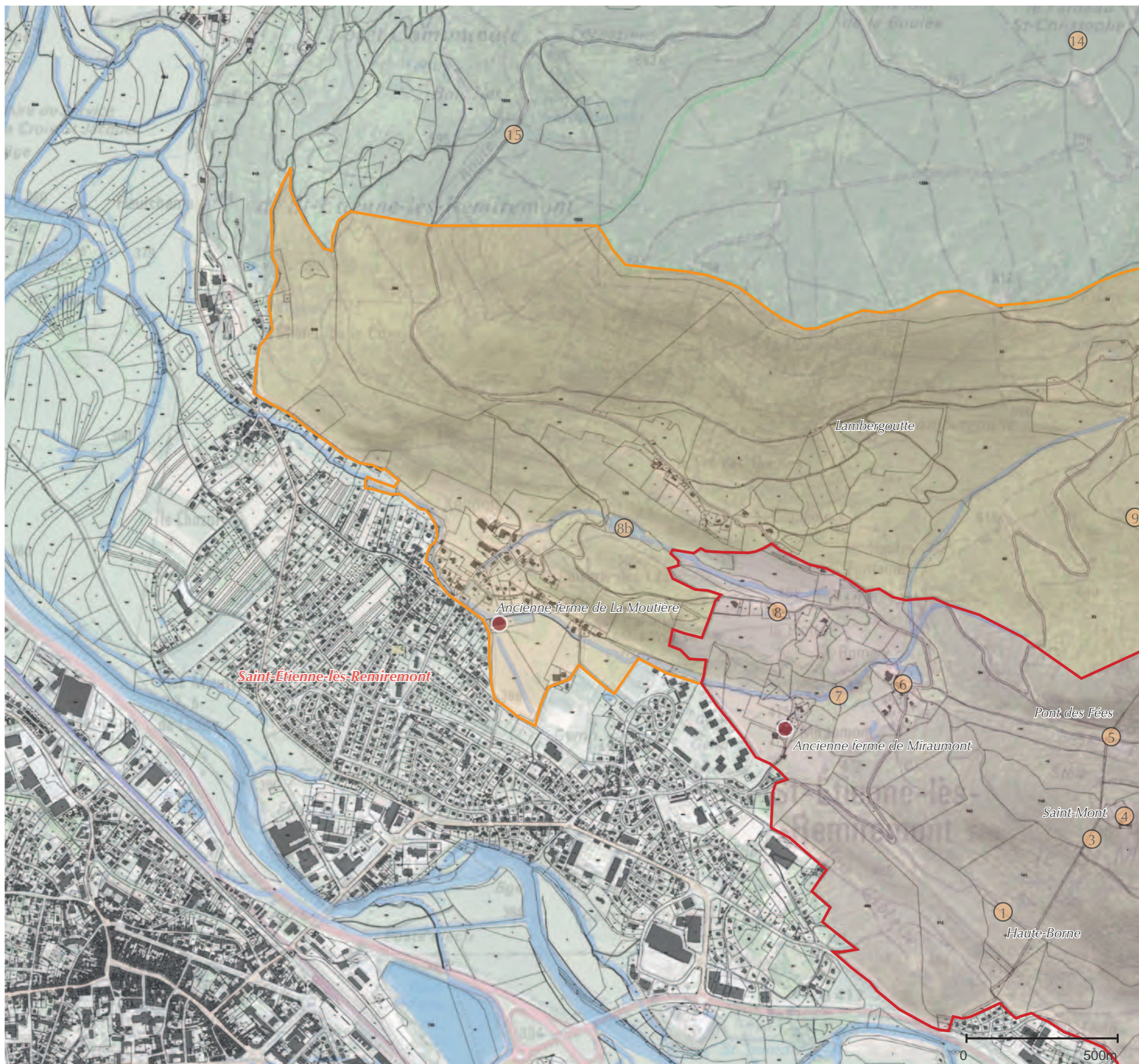
Critère principal :

- P : valeur pittoresque
- L : valeur légendaire
- H : valeur historique
- S : valeur scientifique

1. Haute Borne (H)
3. Source Sainte-Claire (H)
4. Sommet du Saint-Mont : site archéologique, chapelle et croix (H - P)
5. Pont des Fées (H - L)
6. Chapelle et étang de Saint-Romary (H)
7. Cascade de Miramont (P)
8. Vallon et chapelle de la Piotte (H)
- 8b. Étang de Xennois (H - P)
9. Croix et ermitage de Saint-Arnould (H - P)
14. Fardeau Saint-Christophe (L - P)
15. Fontaine des Charbonniers (P)

Proposition de périmètre de classement et inscription :

-  Proposition de périmètre du site classé du Saint-Mont
-  Proposition de périmètre de site inscrit des abords en écrin du Saint-Mont

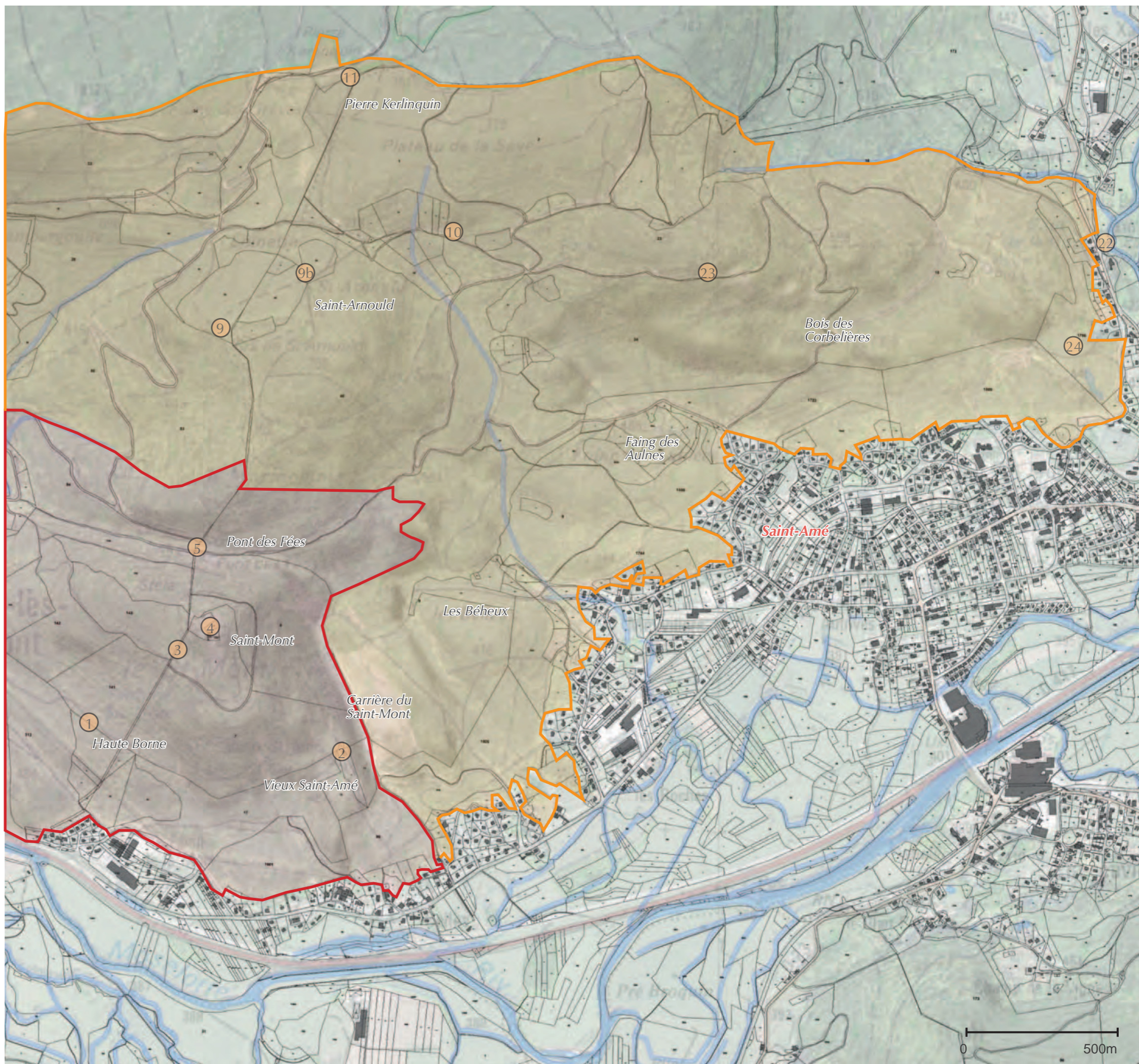


Hypothèse 1 : zoom 2 sur la limite Massif du Fossard / Saint-Amé

Afin de compléter la description de ce périmètre à la page précédente, notons que les limites du site classé et du site inscrit s'appuient au sud sur le périmètre du zonage du PLU (établi sur la base du périmètre de protection modifiée des abords MH du site archéologique du Saint-Mont établie le 19 mars 2015).

La limite du site inscrit proposé inclut au nord la Pierre de Kerlinquin avant de longer la limite de la Forêt Domaniale de Fossard et de rejoindre le ruisseau des Voues.

Ce site inscrit inclut la carrière du Saint-Mont ainsi que les Béheux, Le Faing des Aulnes et le Bois des Corbelières.



Principaux éléments remarquables :

Critère principal :

P : valeur pittoresque


L : valeur légendaire


H : valeur historique

S : valeur scientifique

1. Haute Borne (H)
2. Chapelle et source du Vieux Saint-Amé (H - P)
3. Source Sainte-Claire (H)
4. Sommet du Saint-Mont : site archéologique, chapelle et croix (H - P)
5. Pont des Fées (H - L)
9. Croix et ermitage de Saint-Arnould (H - P)
- 9b. Ruines de l'anc. ferme de Saint-Arnould (H - P)
10. Rocher Bénédicte (site à migmatites) (S)
11. Pierre Kerlinquin (L - P)
22. Saut de la Cuve (P)
23. Point de vue des carrières (P)
24. Site à migmatites et lamprophyres (S)

Proposition de périmètre de classement et inscription :

 Proposition de périmètre du site classé du Saint-Mont

 Proposition de périmètre de site inscrit des abords en écriin du Saint-Mont

Hypothèse 2 : Hypothèse Saint-Mont «élargie»

Cette hypothèse 2 «élargie» permet d'inclure Le Morthomme et le secteur de Saint-Arnould qui constituent un site majeur du Fossard, étroitement lié à l'histoire du Saint-Mont. Il semble donc pertinent de proposer au classement cette partie nord qui accompagne le Saint-Mont en remontant jusqu'à la Pierre de Kerlinquin et son col proposant une limite naturelle.

Cette limite de site classé inclut donc le périmètre actuellement inscrit du Saint-Mont en élargissant au bois l'Abbesse et au piémont jusqu'à la limite d'urbanisation au sud. Au nord-ouest cette proposition reste inchangée par rapport à l'hypothèse 1 et inclut toujours une partie du vallon du Xennois, La Piotte, Saint-Romary et Miraumont. Au nord, l'élargissement proposé prend appui sur le tracé du ruisseau de Seux avant de rejoindre la route de l'Épinette puis la limite de la Forêt Domaniale de Fossard. Le tracé suit ensuite un chemin forestier avant de redescendre en limite du ruisseau de Meyvillers puis de bifurquer à l'ouest le long d'un chemin forestier au nord des Béheux avant de rejoindre le chemin en bordure ouest de la carrière du Saint-Mont.

Le tracé du périmètre de site inscrit reste inchangé par rapport à l'hypothèse 1 détaillée dans les pages précédentes.

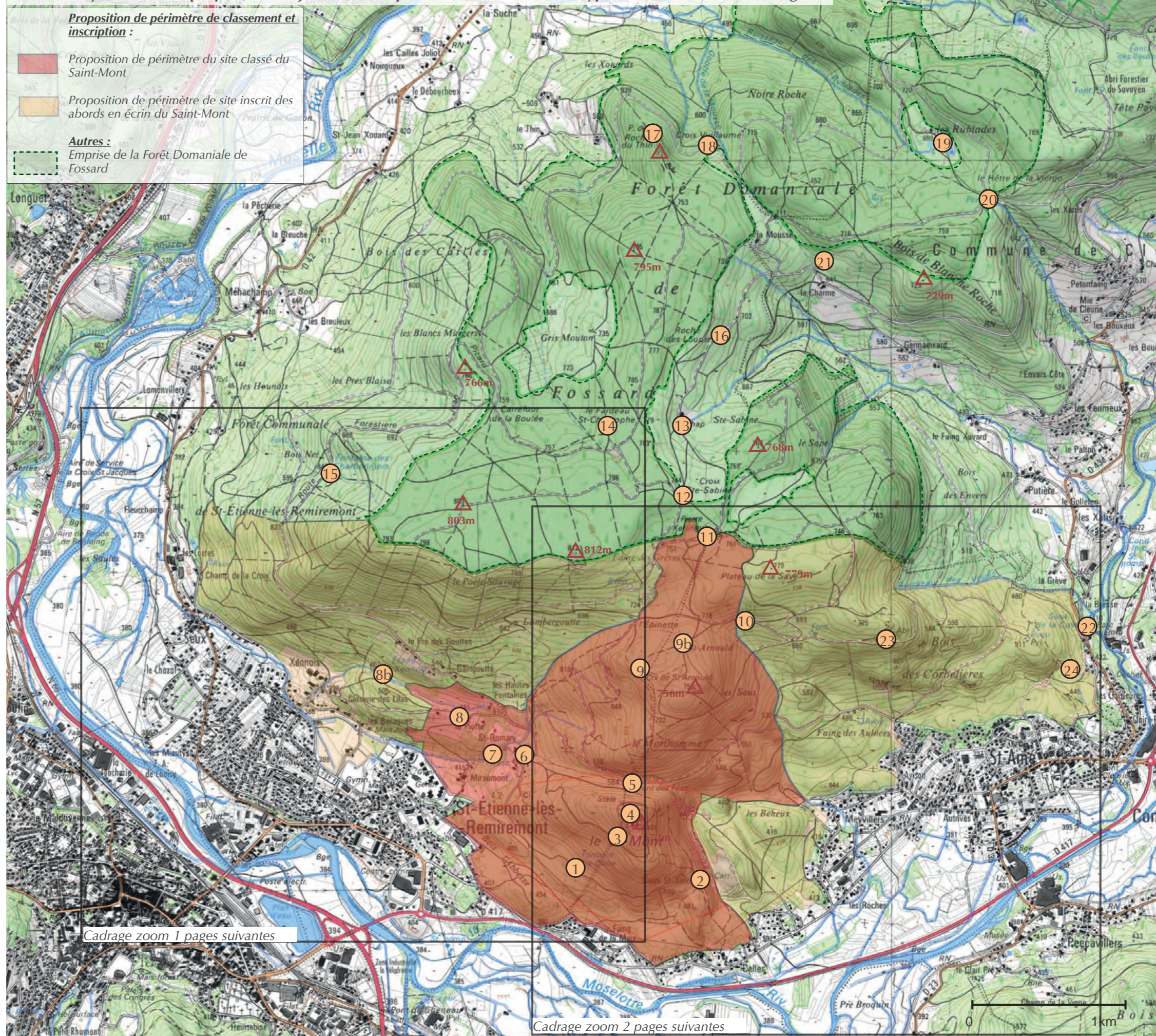
Principaux éléments remarquables :

Critère principal :

- P : valeur pittoresque
- L : valeur légendaire
- H : valeur historique
- S : valeur scientifique

1. Haute Borne (H)
2. Chapelle et source du Vieux Saint-Amé (H - P)
3. Source Sainte-Claire (H)
4. Sommet du Saint-Mont : site archéologique, chapelle et croix (H - P)
5. Pont des Fées (H - L)
6. Chapelle et étang de Saint-Romary (H)
7. Cascade de Miraumont (P)
8. Vallon et chapelle de la Piotte (H)
- 8b. Étang de Xennois (H - P)
9. Croix et ermitage de Saint-Arnould (H - P)
- 9b. Ruines de l'anc. ferme de Saint-Arnould (H - P)
10. Rocher Bénédicte (site à migmatites) (S)
11. Pierre Kerlinquin (L - P)
12. Croix Sainte-Sabine (H - L)
13. Chapelle et source Sainte-Sabine (H - L)
14. Fardeau Saint-Christophe (L - P)
15. Fontaine des Charbonniers (P)
16. Roche des Loups (P)
17. Roche du Thin (P)
18. Croix Vuillaume (H)
19. Étang des Rubiades (P)
20. Hêtre de la Vierge et abris-sous-Roche (L-P)
21. Site géologique de La Charme (S) (péridotite à grenat)
22. Saut de la Cuve (P)
23. Point de vue des carrières (P)
24. Site à migmatites et lamprophyres (S)

• Carte de synthèse et de proposition d'ajustement du périmètre de site classé - hypothèse 2 Saint-Mont «élargie»



Hypothèse 2 : zoom 1 sur la limite Massif du Fossard / Saint-Étienne-lès-Remiremont

Les tracés restent sensiblement identiques à ceux de l'hypothèse 1 détaillée dans les pages précédentes si ce n'est le site classé élargi qui prend appui sur le tracé du ruisseau de Seux avant de rejoindre la route de l'Épinette.



Principaux éléments remarquables :

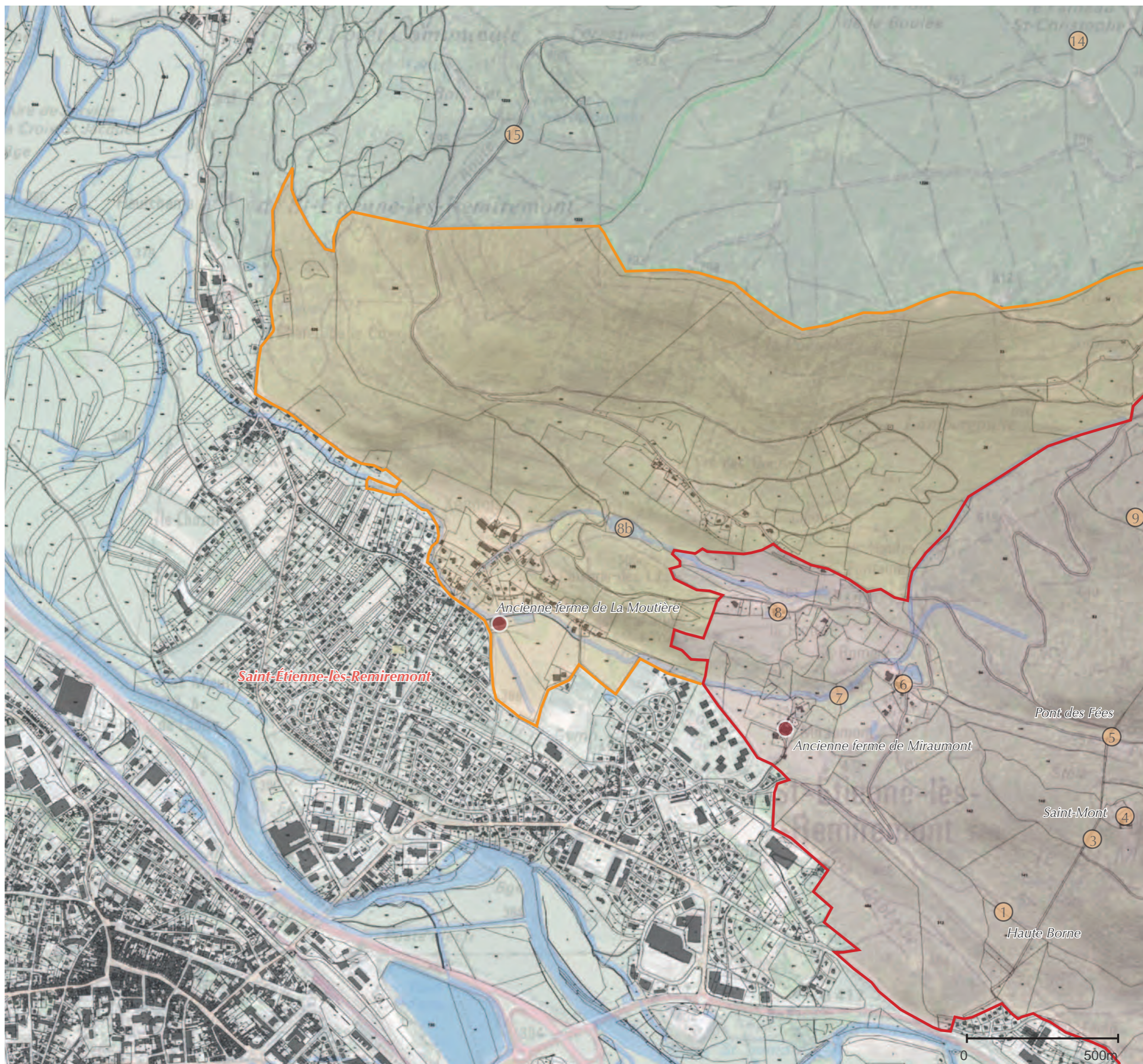
Critère principal :

P : valeur pittoresque
L : valeur légendaire
H : valeur historique
S : valeur scientifique

1. Haute Borne (H)
3. Source Sainte-Claire (H)
4. Sommet du Saint-Mont : site archéologique, chapelle et croix (H - P)
5. Pont des Fées (H - L)
6. Chapelle et étang de Saint-Romary (H)
7. Cascade de Miramont (P)
8. Vallon et chapelle de la Piotte (H)
- 8b. Étang de Xennois (H - P)
9. Croix et ermitage de Saint-Arnould (H - P)
14. Fardeau Saint-Christophe (L - P)
15. Fontaine des Charbonniers (P)

Proposition de périmètre de classement et inscription :

-  Proposition de périmètre du site classé du Saint-Mont
-  Proposition de périmètre de site inscrit des abords en écriin du Saint-Mont



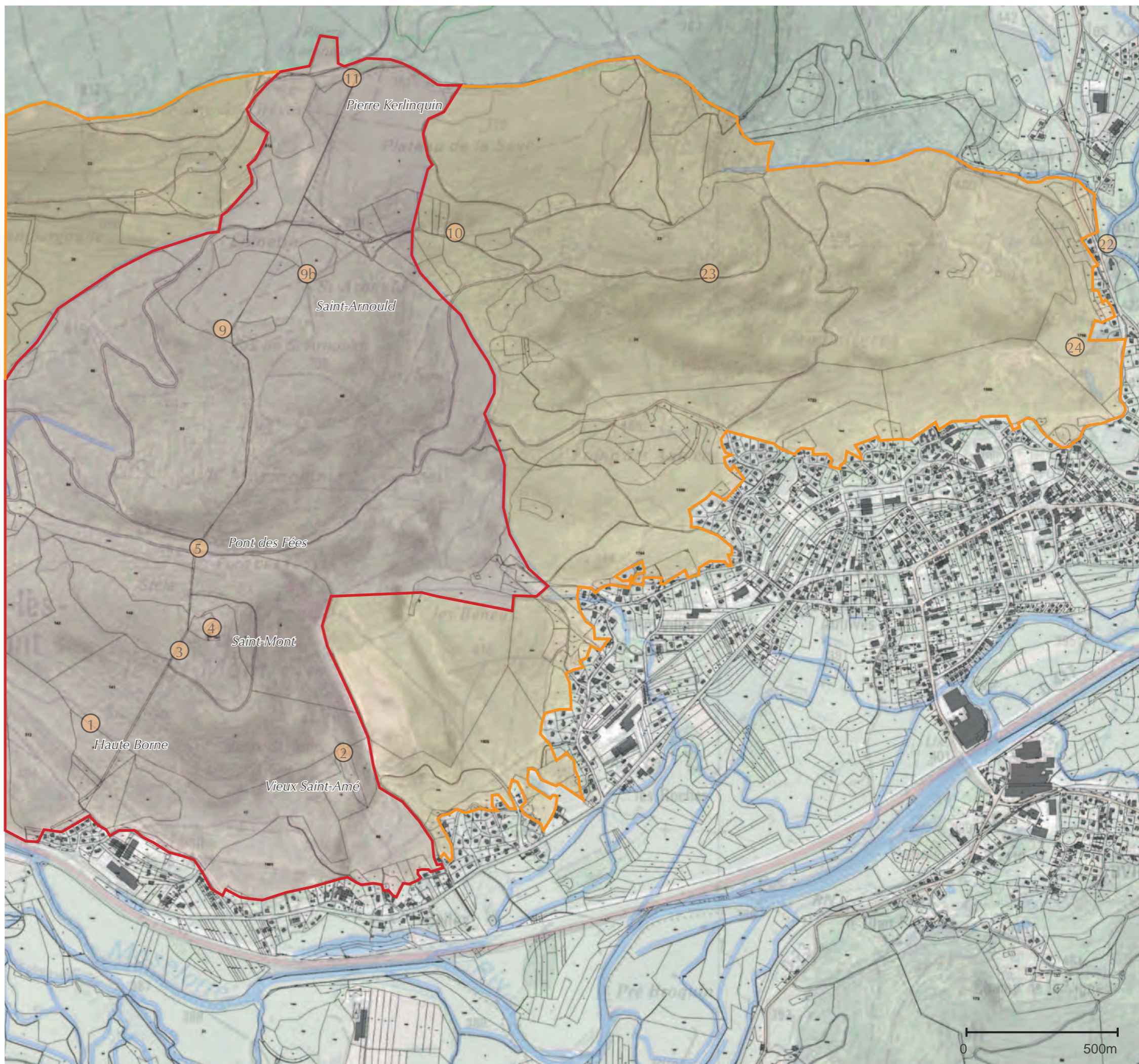
Hypothèse 2 : zoom 2 sur la limite Massif du Fossard / Saint-Amé

Ce zoom permet de voir plus en détail le tracé de l'élargissement du site classé au nord en incluant le massif du Morthomme jusqu'au col de la Pierre Kerlinquin. Ce site classé proposé inclut donc les ruines de l'ancienne ferme de Saint-Arnould, la Croix et l'ermitage de Saint-Arnould ainsi que la Pierre Kerlinquin.

Les limites ouest et est de ce tracé reposent sur des limites hydrologiques que sont les ruisseaux de Seux (à l'ouest) et de Meyvillers (à l'est). Au nord cette limite s'appuie sur la limite de la Forêt Domaniale de Fossard.

Ailleurs ce sont soit des chemins forestiers, soit des limites de parcelles qui constituent l'établissement de ce périmètre de site classé.

Le site inscrit est le même que celui de l'hypothèse 1 (voir pages précédentes) en s'appuyant toujours sur le PLU de Saint-Amé.



Principaux éléments remarquables :

Critère principal :

P : valeur pittoresque


L : valeur légendaire


H : valeur historique

S : valeur scientifique

1. Haute Borne (H)
2. Chapelle et source du Vieux Saint-Amé (H - P)
3. Source Sainte-Claire (H)
4. Sommet du Saint-Mont : site archéologique, chapelle et croix (H - P)
5. Pont des Fées (H - L)
9. Croix et ermitage de Saint-Arnould (H - P)
- 9b. Ruines de l'anc. ferme de Saint-Arnould (H - P)
10. Rocher Bénédicte (site à migmatites) (S)
11. Pierre Kerlinquin (L - P)
22. Saut de la Cuve (P)
23. Point de vue des carrières (P)
24. Site à migmatites et lamprophyres (S)

Proposition de périmètre de classement et inscription :

 Proposition de périmètre du site classé du Saint-Mont

 Proposition de périmètre de site inscrit des abords en écriin du Saint-Mont

• Étape 4 : proposition finale du périmètre de classement

Au regard de la présentation du COPIL4 du 24 mai 2018, des débats et éclairages apportées et des projets et perspectives à venir, l'assemblée a été unanime pour porter l'hypothèse de classement n°2, qui recouvre non seulement le Saint-Mont mais aussi tout le secteur du Morthomme et de Saint-Arnould jusqu'à la limite de la forêt domaniale s'appuyant sur l'axe nord-sud, avec une inscription du périmètre écrivain de part et d'autre, à l'est et à l'ouest pour une veille paysagère.

À la demande de l'ONF, la limite nord a été légèrement modifiée par rapport à l'hypothèse 2 afin de la rendre cohérente avec le découpage parcellaire forestier pour des facilités de gestion (cf. annexe 5). La limite nord-est du site inscrit repose sur la limite communale séparant Saint-Amé et La Cleurie puis prend appui sur le PLU de Saint-Amé. La limite du site classé (en rouge) a aussi légèrement été modifiée afin de s'appuyer sur le découpage parcellaire forestier, aux abords de la carrière du Saint-Mont.

Surfaces estimées :

- surface du site classé : 381 ha
- surface du site inscrit : 577 ha

Communes concernées :

- Saint-Étienne-lès-Remiremont
- Saint-Amé

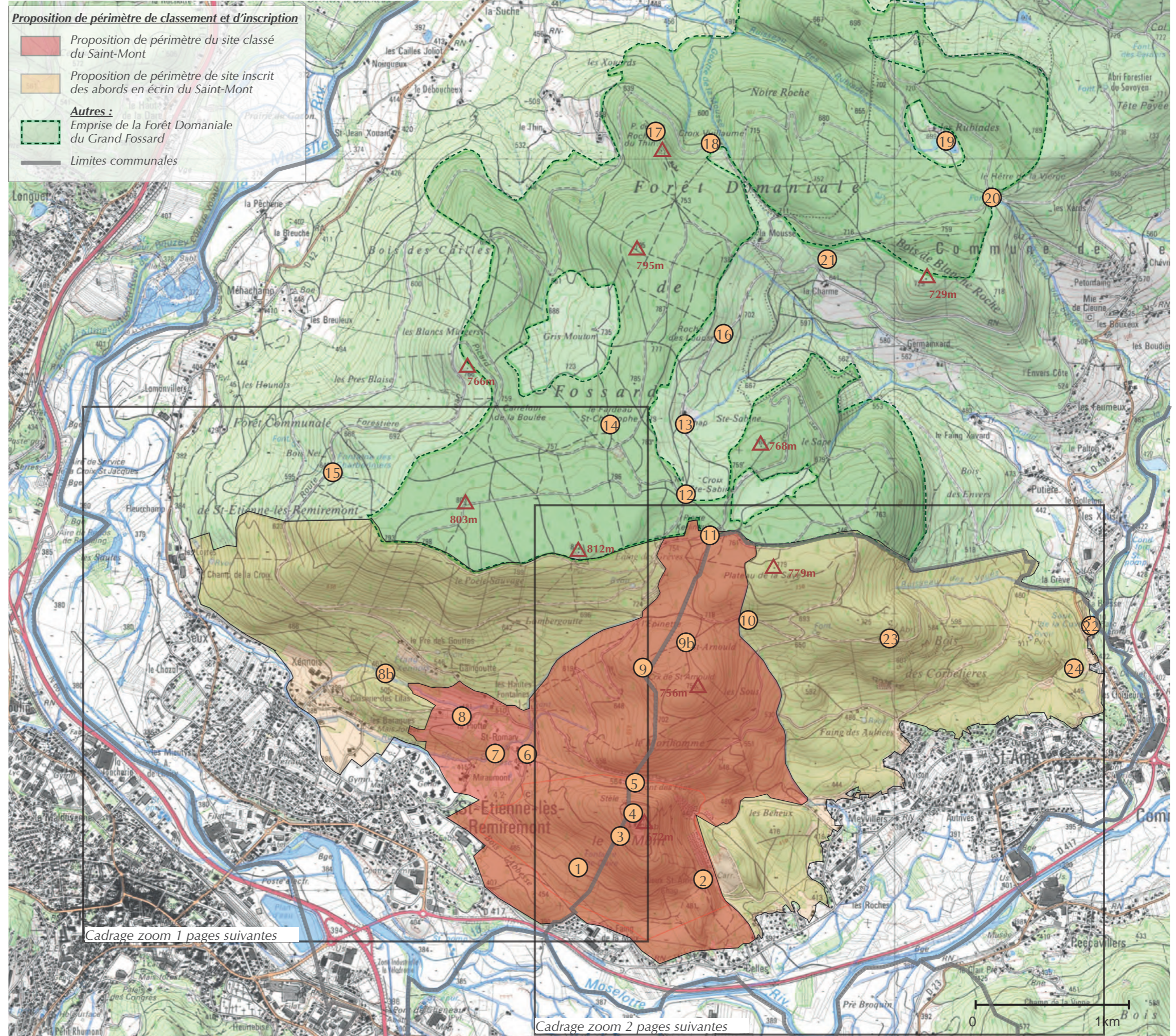
Principaux éléments remarquables :

Critère principal :

- P : valeur pittoresque
- L : valeur légendaire
- H : valeur historique
- S : valeur scientifique

1. Haute Borne (H)
2. Chapelle et source du Vieux Saint-Amé (H - P)
3. Source Sainte-Claire (H)
4. Sommet du Saint-Mont : site archéologique, chapelle et croix (H - P)
5. Pont des Fées (H - L)
6. Chapelle et étang de Saint-Romary (H)
7. Cascade de Miraumont (P)
8. Vallon et chapelle de la Piotte (H)
- 8b. Étang de Xennois (H - P)
9. Croix et ermitage de Saint-Arnould (H - P)
- 9b. Ruines de l'anc. ferme de Saint-Arnould (H - P)
10. Rocher Bénédicte (site à migmatites) (S)
11. Pierre Kerlinquin (L - P)
12. Croix Sainte-Sabine (H - L)
13. Chapelle et source Sainte-Sabine (H - L)
14. Fardeau Saint-Christophe (L - P)
15. Fontaine des Charbonniers (P)
16. Roche des Loups (P)
17. Roche du Thin (P)
18. Croix Vuillaume (H)
19. Étang des Rubiades (P)
20. Hêtre de la Vierge et abris-sous-Roche (L-P)
21. Site géologique de La Charme (S) (péridotite à grenat)
22. Saut de la Cuve (P)
23. Point de vue des carrières (P)
24. Site à migmatites et lamprophyres (S)

• Carte de proposition finale du périmètre de classement





Principaux éléments remarquables :

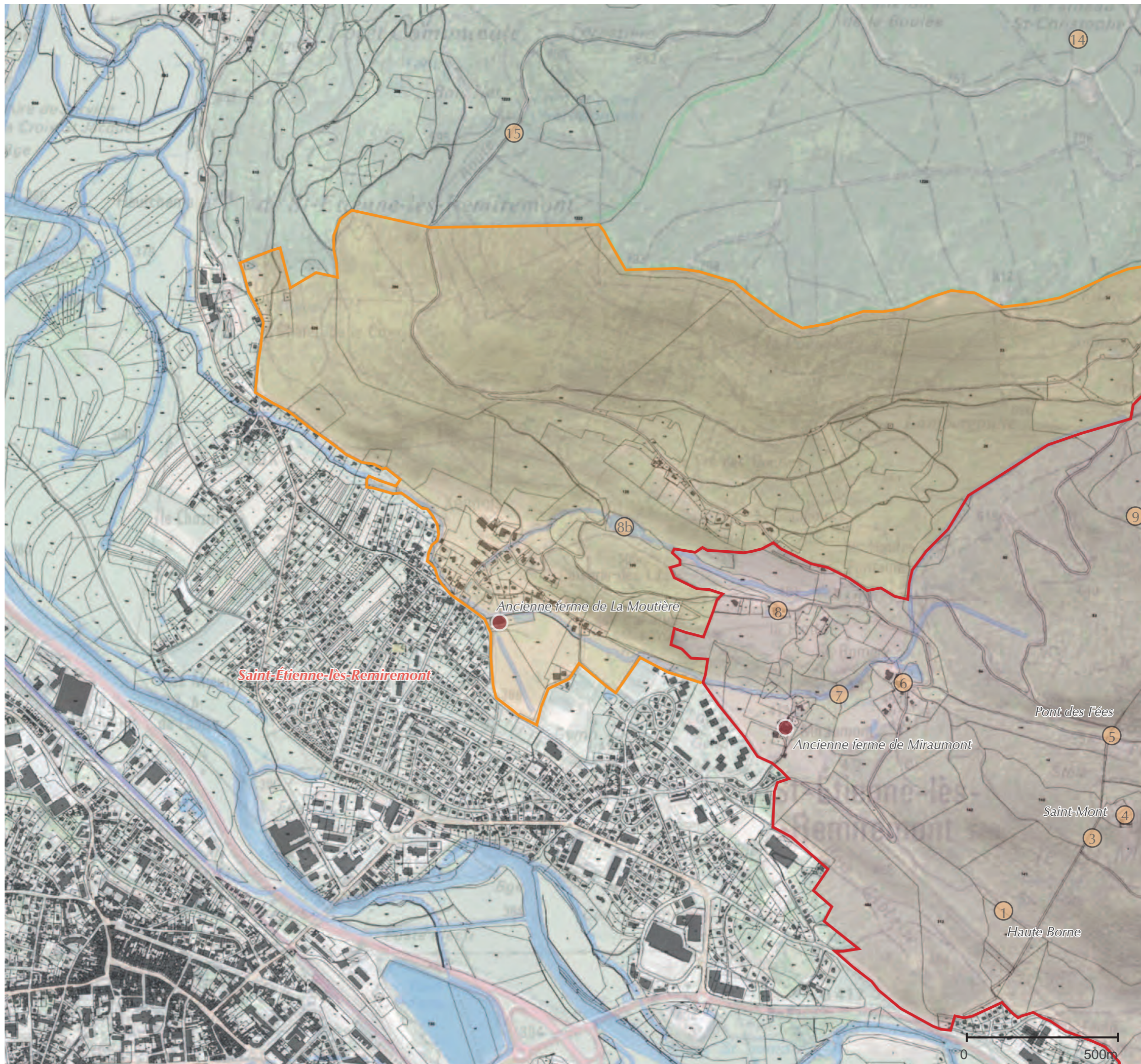
Critère principal :

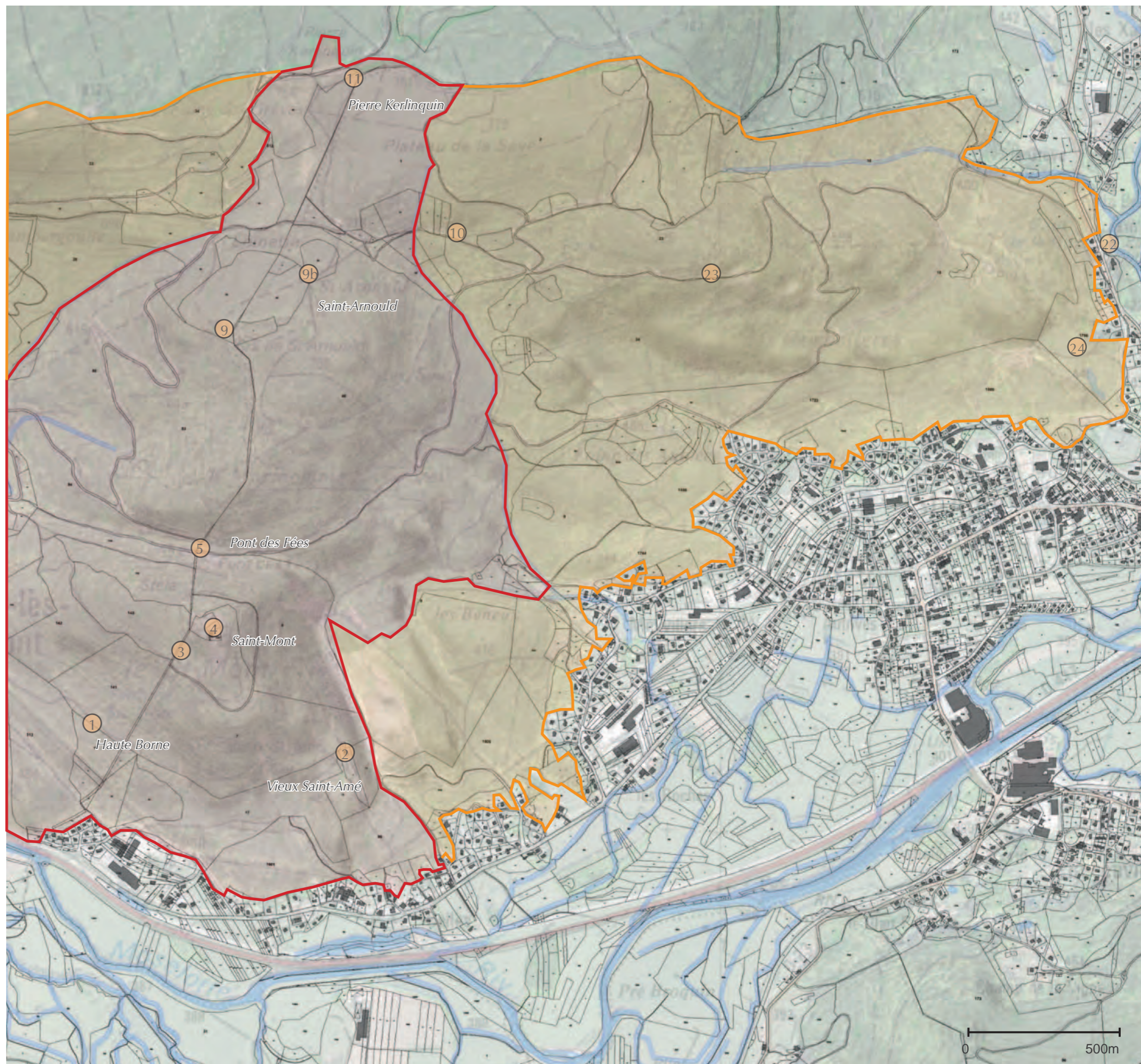
- P : valeur pittoresque
- L : valeur légendaire
- H : valeur historique
- S : valeur scientifique

- 1. Haute Borne (H)
- 3. Source Sainte-Claire (H)
- 4. Sommet du Saint-Mont : site archéologique, chapelle et croix (H - P)
- 5. Pont des Fées (H - L)
- 6. Chapelle et étang de Saint-Romary (H)
- 7. Cascade de Miramont (P)
- 8. Vallon et chapelle de la Piotte (H)
- 8b. Étang de Xennois (H - P)
- 9. Croix et ermitage de Saint-Arnould (H - P)
- 14. Fardeau Saint-Christophe (L - P)
- 15. Fontaine des Charbonniers (P)

Proposition de périmètre de classement et inscription :

-  Proposition de périmètre du site classé du Saint-Mont
-  Proposition de périmètre de site inscrit des abords en écriin du Saint-Mont





Principaux éléments remarquables :

Critère principal :

- P : valeur pittoresque
- L : valeur légendaire
- H : valeur historique
- S : valeur scientifique

1. Haute Borne (H)
2. Chapelle et source du Vieux Saint-Amé (H - P)
3. Source Sainte-Claire (H)
4. Sommet du Saint-Mont : site archéologique, chapelle et croix (H - P)
5. Pont des Fées (H - L)
9. Croix et ermitage de Saint-Arnould (H - P)
- 9b. Ruines de l'anc. ferme de Saint-Arnould (H - P)
10. Rocher Bénédicte (site à migmatites) (S)
11. Pierre Kerlinquin (L - P)
22. Saut de la Cuve (P)
23. Point de vue des carrières (P)
24. Site à migmatites et lamprophyres (S)

Proposition de périmètre de classement et inscription :

- Proposition de périmètre du site classé du Saint-Mont
- Proposition de périmètre de site inscrit des abords en écrin du Saint-Mont

Annexes

- ANNEXE 1 : LISTE DES OUVRAGES CONSULTÉS AUX ARCHIVES MUNICIPALES DE REMIREMONT
- ANNEXE 2 : LES PROPRIÉTÉS SUR LE SAINT-MONT
- ANNEXE 3 : PLAN DU PROJET DE REMISE EN ÉTAT DE LA CARRIÈRE DU SAINT-MONT
- ANNEXE 4 : RESTITUTION / COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DU COPIL 3 - 28 MARS 2018
- ANNEXE 5 : PLANS DU PARCELLAIRE FORESTIER DU MASSIF DU FOSSARD 2017 ET 1989

ANNEXE 1 : LISTE DES OUVRAGES CONSULTÉS AUX ARCHIVES MUNICIPALES DE REMIREMONT

- **Recueil des différents morceaux relatifs à l'insigne église de Remiremont par PF Vuillemin, religieux prêtre de l'ordre des mineurs dits conventuel, archiviste de cet illustre chapitre - 1779**

Ref : [MS48](#)

- **Vues et Monuments – Ville de Remiremont volume I - 1897.**

Recueil de photographies prises à la demande du Conseil Municipal du 27 mai 1893 qui s'inquiétait de la transformation de la ville – E. Laheurte, photographe

Ref : ?

- **Les Vosges, pays, paysages, d'un canton à l'autre, photographie de Camille Liévaux – Edition Gérard Louis - 1992**

ISBN 2-907016-22-9

Extraits : Frébécourt, Vallée de la Meuse/ Basilique du Bois-Chenu, Remiremont et Saint-Mont...

Ref : ?

- **Remiremont, son Histoire, son Passé, ses Abesses, J. Desgènes**

Guide touristique – début XXè ?

Ref : [In-8°/2278](#)

- **Au sommet du Saint-Mont : Grès, Granits et autres pierres, décembre 2013, Yve-line Monlevrant.**

Etude universitaire

Ref : [In-4°/1012](#)

- **Extrait de L'est républicain –numéro du 29-07-1980 -**

«Un projet des «Amis du Saint-Mont» : renouer avec la tradition du feu ancien

Ref : [Fond / Bibliothèque Municipale FL MAG 477c](#)

- **Extrait du Bulletin Municipal de St-Amé n°13 (1984) page 83-84 Les amis du Saint-Mont, Le Saint-Mont, campagne de fouilles 1983**

Ref : [Fond / Bibliothèque Municipale FL MAG 477c](#)

- **Extrait du Bulletin Municipal de St-Etienne-les-Remiremont n°12 (1987) page 32-33 : Le Pont des Fées, par M.P. Leduc**

Ref : [Fond / Bibliothèque Municipale FL MAG 477c](#)

- **Extrait de L'est républicain – numéro du 17-08-1987 : Au Saint-Mont des secrets bien grattés**

Ref : [Fond / Bibliothèque Municipale FL MAG 477c](#)

- **Le pont des Fées, dessin de Jean Montémont (v. 1950) extrait ?**

Ref : [Fond / Bibliothèque Municipale FL MAG 477c \(???\)](#)

- **Extrait de La Liberté de l'Est – du 15/12/99 – Saint Romary, le discret fondateur**

Soirée conférence avec Mr. Pierre Heili

Ref : [Fond / Bibliothèque Municipale FL MAG 477c](#)

- **Extrait de L'est républicain – numéro du 28-04-2000: La chapelle du Saint-Mont en danger**

Soirée conférence avec Mr. Pierre Heili

Ref : [Fond / Bibliothèque Municipale FL MAG 477c](#)

Rodhain

Service général du Secours Catholique

Ref : [1S6](#)

- **Monuments historiques de l'insigne église collégiale et séculière de Saint-Pierre de Remiremont 1780 (description + Saint)**

Ref : [MS7](#)

- **Du Calvaire vers le Saint-Mont, Petit tirage photo**

(5,4 x 8,3)

Ref : [20 S 28](#)

- **Les Vosges Célèbres, dictionnaire biographique illustré, Gérard Louis éditeur**

Extraits : St-Amé (1 gravure + texte), St-Romary (3 gravures + texte), St-Arnoult (texte + 1 gravure)...

Ref : [In – 4°/797](#)

- **Les Hauts-lieux des Vosges, Gérard Louis Éditeur, 1995**

Extraits : St-Etienne, le St-Mont, Le pont des Fées...

Ref : [In – 4°/830](#)

- **Le Saint-Mont / groupe de recherche archéologiques des Hautes Vosges Kraemer, 1987**

Ref : [IN-4°/780](#)

- **Au Pays de Romaric, Remiremont, la Coquette des Vosges, Jean Cordier, 1949**

Sorte de monographie sur tous les points d'intérêt du secteur – très intéressant !

Ref : [IN-4°/948](#)

- **Au Pays de Romaric, 1947, groupe de scouts de Remiremont**

Nombreux dessins et photographies noir et blanc + descriptif + reproduction dessin N et B signé P.Girot, et relevé topo;

Ref : [26S2](#)

- **Fouilles archéologiques programmées – rapport de 1984 , M. Rouillon**

Plan IGN + relevés sommaires du site

Ref : [26S2](#)

- **Rapport sur les travaux effectués au Saint-Mont, 1932, rédigé par Michel Rouillon**

Resumé et conclusion

Ref : [26S2](#)

- **Romanici Mons, Bulletin de liaison, société d'histoire de Remiremont et de sa Région, n°57 – novembre 2010.**

Une vue inédite du Saint-Mont au 18ème siècle, par Pierre Heili.

Ref : ?

- **Le Pays de Remiremont, le Saint-Mont, lieu sacré de la Montagne Vosgienne – Bulletin de la société d'Histoire Locale de remiremont et de sa Région, n°7, 1985.**

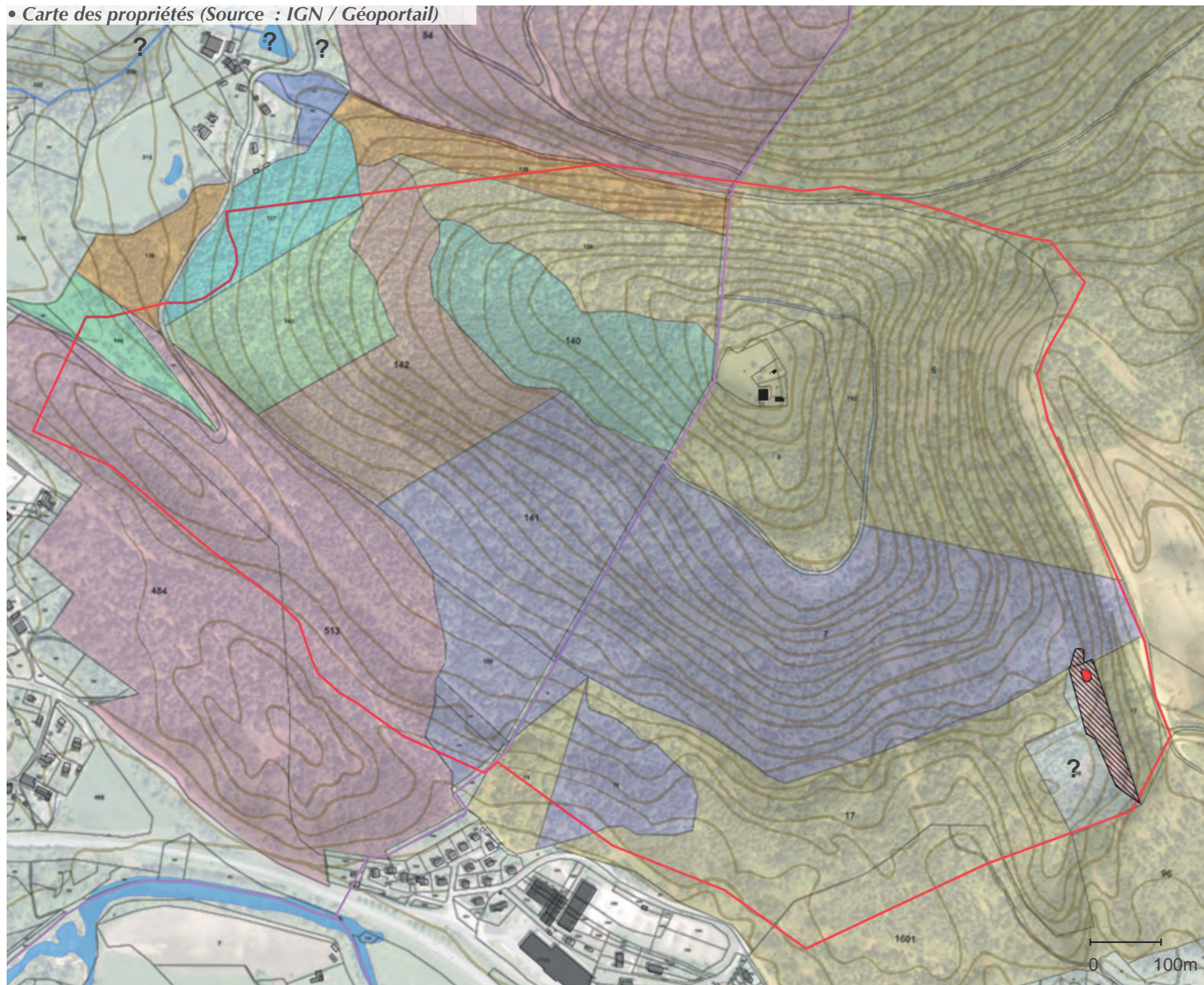
En couverture : le Saint-Mont au XVIIIe siècle, dessin de Cl. Vuillemin, Manuscrit 48, bibliothèque Municipale de Remiremont

Textes, photos et dessins

Ref : [22 PER 7 \(Pr I bis\)](#)

ANNEXE 2 : LES PROPRIÉTÉS SUR LE SAINT-MONT

• Carte des propriétés (Source : IGN / Géoportail)



Parcelles communales

- Forêt communale de St-Amé
- Forêt communale de St-Étienne-lès-Remiremont
- Limites communales
- Limites du site inscrit du St-Mont

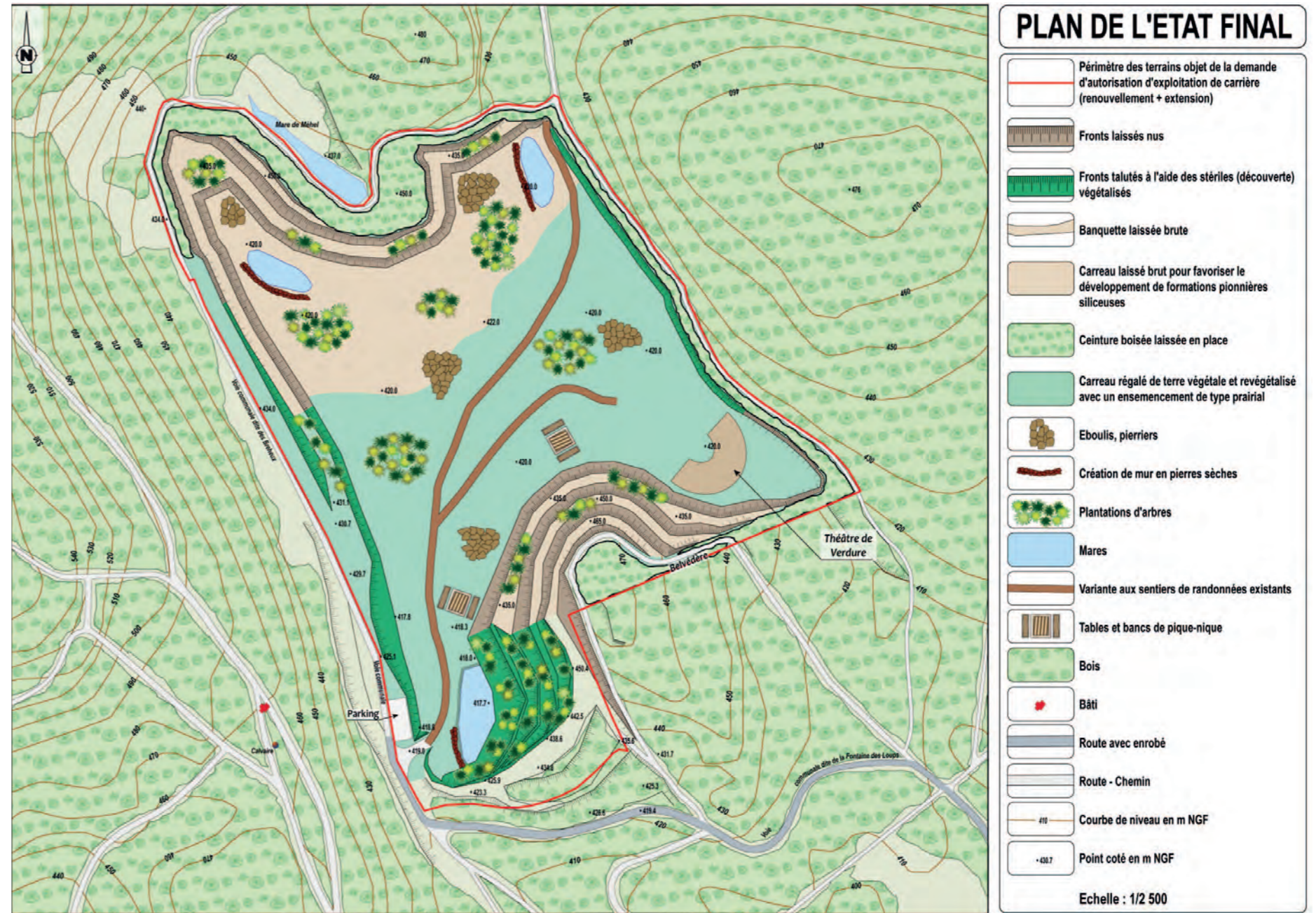
Parcelles privées

- | | | |
|---|--|--|
| Forestier de Germainxard par M.BLAISON | GAUTHIER - PUTON | VALLAR |
| Société paroissiale | PUTON | KRAJESKI - VAUBOURG |
| Association des amis du Vieux St-Amé | Groupement forestier des Vieux Prés | ? Non renseigné |
| SCI du Moulin Genot | CONRAUX | |

ANNEXE 3 : PLAN DU PROJET DE REMISE EN ÉTAT DE LA CARRIÈRE DU SAINT-MONT



Repérage de l'emprise de la carrière du Saint-Mont (Saint-Amé) /
Source : SAGRAM, 2015



Plan d'organisation du projet de remise en état de la carrière du Saint-Mont (Saint-Amé) / Source : SAGRAM, 2015

ANNEXE 4 : RESTITUTION / COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DU COPIL 3 - 28 MARS 2018

1/ Quelles sont pour vous les qualités des paysages du Saint-Mont ? (= principales valeurs à défendre) Et repérer sur la carte les sites les plus remarquables sur et autour du Saint-Mont (ceux qui sont à considérer comme « incontournables »)

Rappel / objectif : Partager les valeurs paysagères.

QUALITÉ DES PAYSAGES / PRINCIPAUX SITES REMARQUABLES		
GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C
<ul style="list-style-type: none"> Point de vue des carrières La chapelle et la source du Vieux-Saint-Amé La Roche du Thin 	<ul style="list-style-type: none"> Voir le programme de réaménagement du Fossard 	<ul style="list-style-type: none"> Les points de vue depuis le Saint-Mont La Haute-Borne Le Vieux Saint-Amé Le sommet du Saint-Mont Pont des Fées Ermitage de Saint-Arnould Pierre de Kerlinquin Chapelle et source Sainte-Sabine La Roche du Thin La Charme

Parmi les critères de classement ci-dessous, quel(s) serai(en)t selon vous le(s) critère(s) principal(aux) à considérer pour le site du Saint-Mont ? et pourquoi ?

a) pittoresque b) historique c) légendaire d) scientifique e) artistique

CRITÈRES DE CLASSEMENT		
GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C
<ul style="list-style-type: none"> 1. Historique 2. Pittoresque (pas artistique) 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Historique pour les aspects archéologiques 2. Scientifique pour les aspects archéologiques et géologiques 3. Pittoresque pour les points de vues 4. Légendaire pour les légendes orales 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Historique 2. Scientifique 3. Pittoresque 4. Légendaire pour le Pont des Fées, la Pierre Kerlinquin et Ste-Sabine

2/ Quelles sont pour vous les principaux enjeux des paysages du Saint-Mont ? (= atouts, niveau d'appropriation par les habitants, potentiels, mais aussi fragilité, risques d'évolution, points noirs, conflits d'usages, problème de gestion, etc...). Et repérer, si possible, ces enjeux sur la carte avec des post-it (couleur allouée).

Rappel / objectif : Partager les enjeux.

PRINCIPAUX ENJEUX		
GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C
<ul style="list-style-type: none"> Le point de vue exceptionnel offert depuis le Saint-Mont = atout majeur L'implication de la population (associations / bénévoles) = autre atout majeur La sensibilité du site aux changements est une fragilité (ex : débardage des chablis suite à la tempête Eleanor). 	<ul style="list-style-type: none"> Agrandir les points d'intérêt de Saint-Arnould et de la chapelle Sainte-Sabine. Ce sont deux secteurs d'intérêt majeurs Carrières de grès de Gris Mouton (à rajouter à la liste des sites d'intérêt) Site géologique de La Charme (péridotite à Grenat) est un site d'exception (intérêt scientifique) 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de la qualité du paysage Attractivité pour les populations et le tourisme Propriété du site par une commune (atout) L'accueil des visiteurs, buvette, sanitaire (problème)

3/ Esquissez une proposition de périmètre de classement, en repérant approximativement les secteurs à inclure et ceux à exclure sur la carte et expliquer ces propositions ci-dessous (s'appuyer sur les cartes paysagères si besoin). Indiquez si possible les outils à mobiliser pour chaque secteur.

Rappel / objectif : Engager la co-construction du périmètre de classement.

PÉRIMÈTRE DE CLASSEMENT		
GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C
<ul style="list-style-type: none"> Classement du périmètre historique repéré sur la carte des aires de cohérence paysagère, élargi en incluant Miraumont et Saint-Romary. Inscription du périmètre écrien du Saint-Mont repéré sur la carte des aires de cohérence paysagère, en excluant la partie est autour de la station de pompage et relais 4G. Sont compris dans ce périmètre le vallon du Xénois et la carrière de St-Amé. Quelques réserves émises par l'ONF (voir dernière rubrique). 	<ul style="list-style-type: none"> Extension du périmètre vers le Nord-Ouest pour inclure les 3 fermes Saint-Romary, La Piotte et Miraumont pour des motifs architecturaux, historiques voire artistiques pour les colonnettes de Saint-Romary. Intégrer l'ermitage de Saint-Arnould dans le périmètre de classement. Proposition d'un zonage site inscrit suivant le périmètre de la Forêt Domaniale pour des motifs scientifique, historique, légendaire, pittoresque Pour la plaine : les dispositifs existent : PLU, Loi sur l'eau et PPRI, Natura 2000 	<ul style="list-style-type: none"> Classer le périmètre historique déjà inscrit Inscription du périmètre écrien du saint-Mont repéré sur la carte des aires de cohérence paysagère Pour le bâti, un système de veille à inscrire au PLU. Rien sur les autres zones, PLU

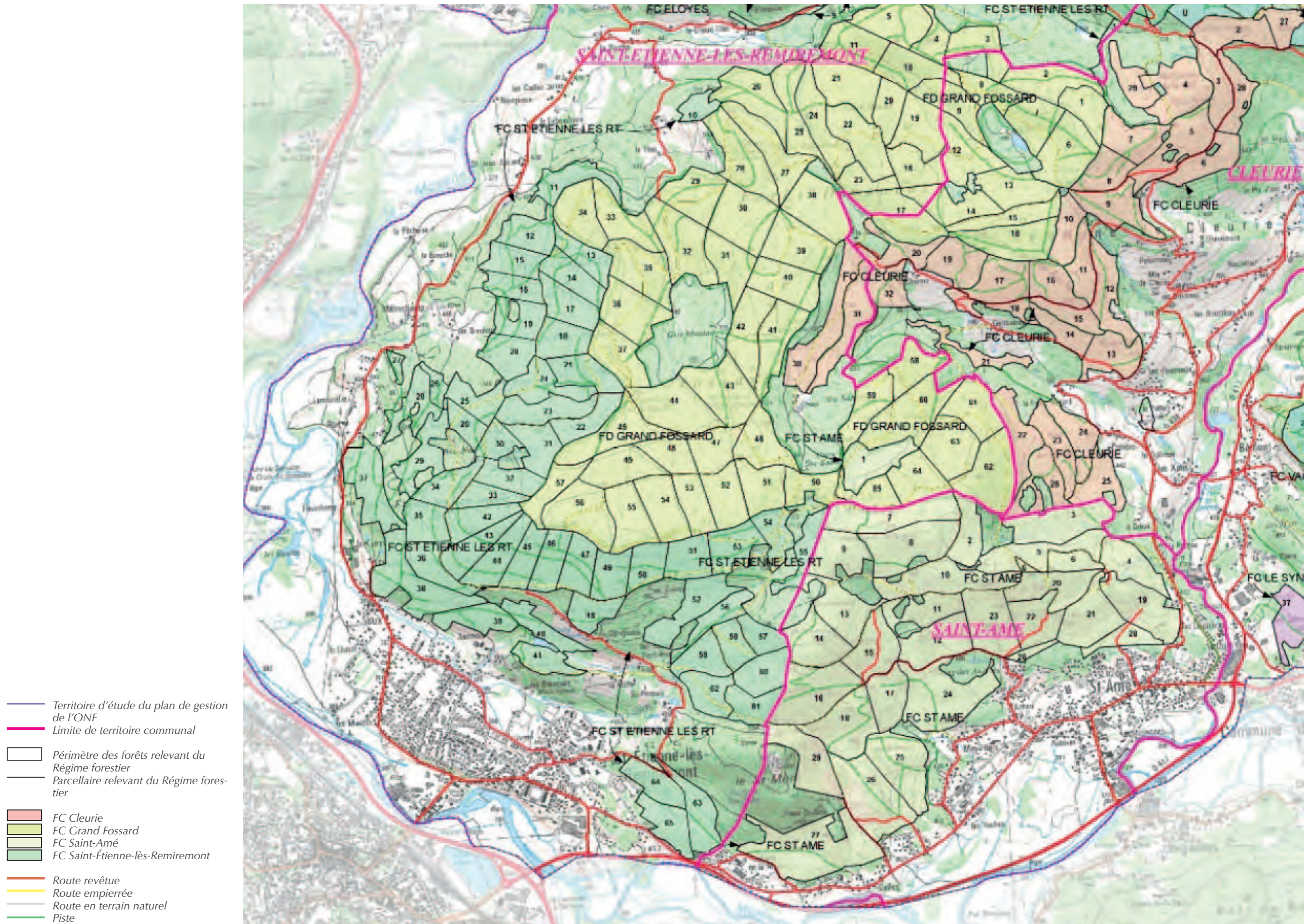
4/ Observations diverses à noter durant les échanges de l'atelier : données à porter à la connaissance, éléments ou projets à prendre en compte, réserves, alertes, questionnements, demande d'éclairage...

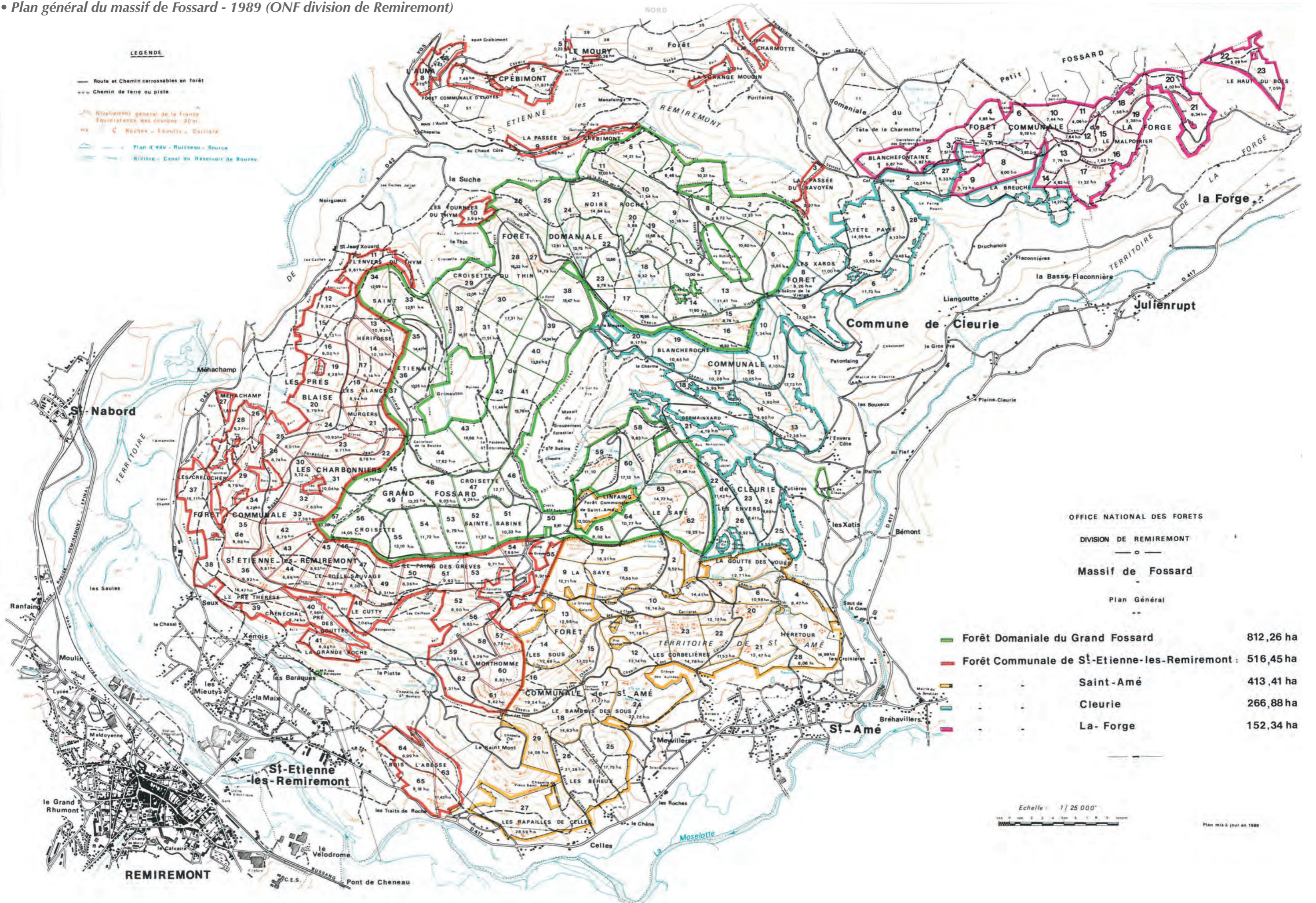
Rappel Objectif : Récolter des données d'informations et des points de vue divers, voire divergents pour nourrir l'étude et le débat.

OBSERVATIONS DIVERSES		
GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C
<ul style="list-style-type: none"> Réserves de l'ONF : le classement du piémont forestier du Saint-Mont risque d'entraîner pour l'ONF une charge administrative supplémentaire et une perte de réactivité (valeur des bois...) sans gain effectif dans la gestion. Réserves sur l'aspect patrimonial hors classement : quelles sont les possibilités d'une surveillance sur les anciens bâtiments (château de Celles, ancienne maison de l'Abbesse et ancien presbytère), situés dans la zone bâtie du piémont ? Rajouter dans la liste des sites remarquables : abris-sous-Roche contre le site du Hêtre de la Vierge Supprimer dans la liste des sites remarquables le site du Saut de la Cuve, qui est privé et inaccessible. 	<ul style="list-style-type: none"> Surtout pas de valorisation auprès du public concernant le site géologique de La Charme (site ENS) : risque d'atteinte au site (pillage) et au milieu naturel (piétinement) / enjeux flore : potentille de Kantz Pour le site Natura 2000 / zone humide de la confluence : fragilité de l'élevage mais ce sont les meilleures terres. Actuellement, MAE (enjeu azurée des palus) Rajouter le site n°20 sur la carte des aires de cohérence (oubli?) 	<ul style="list-style-type: none"> site du Rocher Bénédicte à faire figurer sur les cartes (au nord est de Saint-Arnould) : migmatites (valeur scientifique) Rue du stade / piémont ouest : rajouter site à migmatites et lamprophyres (intérêt scientifique) Modifier le nom du site de Saint-Arnould : "Ermitage Saint-Arnould" (n° 9) La vraie source Ste Claire se situe sous les fouilles actuelles Rajouter le site n°20 sur la carte des aires de cohérence (oubli?) Secteur au nord de l'Épinette : jolie petite tourbière Îlots de senescence ménagés près du site de l'ermitage St-Arnould, sur le secteur de l'Épinette.

ANNEXE 5 : PLANS DU PARCELLAIRE FORESTIER DU MASSIF DU FOSSARD 2017 ET 1989

• Massif du Fossard, territoires communaux / Source : Schéma d'accueil du massif du Fossard, 2017, ONF





OFFICE NATIONAL DES FORETS
 DIVISION DE REMIREMONT
Massif de Fossard
 Plan Général

—	Forêt Domaniale du Grand Fossard	812,26 ha
—	Forêt Commune de St-Etienne-les-Remiremont :	516,45 ha
—	Saint-Amé	413,41 ha
—	Cleurie	266,88 ha
—	La-Forge	152,34 ha

Echelle : 1 / 25 000
 Plan mis à jour en 1989

